

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 77**13 février 1996****SOMMAIRE**

Argisa S.A., Luxembourg	page 3690	One Finance S.A., Luxembourg	3667
Benson Holding S.A., Luxembourg	3693	Oriflame Eastern Europe S.A., Luxembourg	3666
Capital Investments Holding S.A., Luxembourg	3690	Oswald Jean, S.à r.l., Steinfort	3667, 3668
3 CCOM Equipment Management S.A., Bertrange	3686	Paganini Holding S.A., Luxembourg	3668
C.G. Cash, Sicav, Luxembourg	3696	Pamar Research Enterprise S.A.H., Luxembourg	3669
C.G. Sibelux, Sicav, Luxembourg	3695	P and E Holding Company S.A., Luxembourg	3669
C.I.P. Compagnie Industrielle et Financières des		Panitalian Holding S.A., Luxembourg	3669
Produits Amylacés S.A., Luxembourg	3693	Parcelux S.A., Luxembourg	3667
CIP Luxembourg Orco S.A. et Compagnie S.C.A.,		Paro S.A., Luxembourg	3691
Luxembourg	3692	Pavillon Service, S.à r.l., Capellen	3668
Eri Bancaire Luxembourg S.A., Luxembourg	3694	Per Investments S.A., Luxembourg	3668
Eurocash-Fund, Sicav, Luxembourg	3694	Peters-Sports, S.à r.l., Luxembourg	3665
European Interinvestment S.A. Holding AG, Luxbg	3662	Phoenix Contact, GmbH, Bertrange	3670
Eurtech Finance S.A., Luxembourg	3692	Pine Grove (Luxembourg) S.A., Luxembourg	3670
(The) Eye Finance Company S.A., Luxembourg	3689	Plurinvest International, Sicav, Luxembourg	3671
Faber et Fils, S.à r.l., Mertert	3662	Politrade Holding S.A., Luxembourg	3670
Fausto Martins, S.à r.l., Lorentzweiler	3650	Poona S.A., Luxembourg	3671
Finrand High Yield Fund, Sicav, Luxembourg	3695	Primrose Investments S.A., Luxembourg	3670
Flandria Real Estate Company, S.à r.l., Steinfort	3650	Procalux Holding S.A., Luxembourg	3691
Groupeement Européen d'Intérêt Economique North-		Promoculture, S.à r.l., Luxembourg	3671
west China Lux Three, Luxembourg	3655	Promo Europe, S.à r.l., Luxembourg	3676
Hobuch Finanz S.A., Luxembourg	3692	Promotion Wall Street, S.à r.l., Mamer	3672
Interport International S.A.H., Luxembourg	3687	Publicité Degré, S.à r.l., Luxembourg	3671
Lux Global Ré-Invest, Fonds Commun de Placement	3656	Quartic S.A., Luxembourg	3673
Machmüller, GmbH, Rümelingen	3650	Ramacor, S.à r.l., Luxembourg	3672, 3673
Mahek Finance S.A., Luxembourg	3650	Ras Holding S.A., Luxembourg	3673
Malta Holding S.A., Luxembourg	3651	Realinvest S.A., Luxembourg	3693
Mamondo S.A.H., Luxembourg	3650	Relesta S.A., Luxembourg	3674
Marcegaglia International Holding S.A., Luxembg	3652	Remich Boissons, S.à r.l., Bettembourg	3674
Margal, S.à r.l., Bertrange	3650	Republica International Holding S.A., Luxembourg	3674
Marjon, S.à r.l., Luxembourg	3683	Ribambelle, S.à r.l., Luxembourg	3675
Masai S.A., Luxembourg	3651	Rino Holdings S.A., Luxembourg	3676
Matechoc Holding S.A., Luxembourg	3691	R & M Consultants, S.à r.l., Luxembourg	3680
Mava Holding S.A., Luxembourg	3652	Rocatex S.A., Luxembourg	3676
Mecanauto, S.à r.l., Howald	3653	Rosh Credit International S.A.H., Luxembourg	3680
Melrose, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	3653	Sabelinvest S.A., Luxembourg	3677
Merlo S.A., Luxembourg	3653	Saga Textiles Holding Company S.A., Luxembourg	3683
Midor Finance Luxembourg S.A., Luxembourg	3653	Sage S.A., Luxembourg	3678, 3679
Milau Holding S.A., Luxembourg	3654	Salon de Coiffure Fior, S.à r.l., Luxembourg	3676
Milos Holding S.A., Luxembourg	3654	Salon Jean et Jeanne, S.à r.l., Heisdorf	3677
Mir Holding S.A., Luxembourg	3654, 3655	Sanidubrulux, S.à r.l., Steinfort	3677
Mironesco, S.à r.l., Luxembourg	3652	Sanpaolo Bank S.A., Luxembourg	3679
Modlot International Holding S.A., Luxembourg	3652	Sarilux S.A., Luxembourg	3651
Mondial Vacation Club S.A., Luxembourg	3663	S.C.C., Société de Construction Cardoso, S.à r.l., Lu-	
Nancy Real Estate Company, S.à r.l., Luxembourg	3663	xembourg	3681
National Mutual Funds Management Luxembourg		S.C.G. Transports Internationaux, S.à r.l., Esch-sur-	
S.A., Luxembourg	3690	Alzette	3681
Net Holding S.A., Luxembourg	3664	Schartz Frères, S.à r.l., Dudelange	3681
Newday International Trading S.A., Sandweiler	3663	S.D. Fassaden, S.à r.l., Bous	3681
New Tiger Consulting S.A., Luxembourg	3664	Segemil S.A., Luxembourg	3682
Nicky International S.A., Luxembourg	3664	Shana, S.à r.l., Bertrange	3682
Night-Club «St Petersburg», S.à r.l., Luxembourg	3666	Ship Service, GmbH, Luxembourg	3682
Nobispar, Sicav, Luxembourg	3664	SIDAP, Société Internationale Développement Ar-	
North Atlantic Financial Holdings S.A., Luxembg	3664	ticles Pharmaceutiques S.A., Luxembourg	3681
Nouveau Self-Service Scheer, S.à r.l., Mondorf-les-		Sinolux, S.à r.l., Koerich	3688
Bains	3665	S.IN.I.T. Société Internationale d'Investissements	
N.R.T., S.à r.l., Esch-sur-Alzette	3665	Techniques S.A., Luxembourg	3688, 3689
Oeko-Bureau, S.à r.l., Rumelange	3665	S.I.P.A.C. Holding S.A., Luxembourg	3689
Oil Ship Transport, S.à r.l., Ehnen	3665	S 3 I S.A., Luxembourg	3675
O.I.M. Opérations Immobilières, S.à r.l., Bertrange	3665	Taxi Transportes Da Silva O Carriço, S.à r.l., Luxbg	3685

FLANDRIA REAL ESTATE COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8413 Steinfourt, 12, rue du Cimetière.
R. C. Luxembourg B 35.689.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Capellen, le 20 décembre 1995, vol. 130, fol. 56, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfourt, le 21 décembre 1995.

Signature.

(41107/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

MACHMÜLLER, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-3730 Rümelingen, 41, Grand-Rue.
R. C. Luxembourg B 45.748.

Gemäss Beschluss der Gesellschaftsverwaltung vom 18. Juni 1995, wurde Fräulein Patricia Machmüller, Designer, wohnhaft in D-45894 Gelsenkirchen, Rombergskamp ,1, zur alleinigen Geschäftsführerin ernannt.

Die Geschäftsführerin ist befugt, die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Rümelingen, den 22. November 1995.

Unterschrift.

Junjlinster, le 19 décembre 1995.

Pour copie conforme
J. Seckler
Notaire

Enregistré à Grevenmacher, le 11 décembre 1995, vol. 164, fol. 45, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(41200/231/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

MAHEK FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 12.543.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 68, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(41201/553/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

**MAMONDO S.A.H., Société Anonyme Holding,
(anc. ULLIGLOSS HOLDING S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 82, avenue Victor Huguo.
R. C. Luxembourg B 28.930.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 68, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(41204/553/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

FAUSTO MARTINS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7375 Lorentzweiler.
R. C. Luxembourg B 47.277.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 65, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1995.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN
Signature

(41208/596/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

MARGAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bertrange.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 474, fol. 75, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1995.

Signature.

(41207/539/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

MALTAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 18.564.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 59, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1995.

F. Faber.

(41202/622/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

MALTAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 18.564.

- Constituée suivant acte reçu par Maître André Prost, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 juillet 1981, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 241 du 11 novembre 1981;
- Statuts modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 février 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 226 du 17 mai 1993.

Lors de l'assemblée générale ordinaire de la MALTAN HOLDING S.A., qui s'est tenue le 30 octobre 1995, les décisions suivantes ont été prises:

1) Le mandat des anciens administrateurs venant à échéance, l'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs et pour une durée de 6 ans:

- Monsieur Jean Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à L-Bereldange,
- Monsieur Norbert Coster, licencié en sciences économiques, demeurant à L-Senningerberg,
- Monsieur Thierry Kraeminger, maître en sciences techniques comptables et financières, demeurant à Luxembourg.

2) Monsieur Jean Faber est désigné comme Président du conseil d'administration.

3) Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée nomme Monsieur Didier Kirsch, maître en sciences de gestion, demeurant à F-Thionville, nouveau commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans.

Luxembourg, le 4 décembre 1995.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 59, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(41203/622/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

MASAI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 35.859.

Les comptes annuels au 31 décembre 1993, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 65, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

(41209/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

SARILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 19.368.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 474, fol. 71, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 26 septembre 1995

NOMINATIONS STATUTAIRES

Commissaire aux comptes

– Monsieur Aloyse Scherer jr, diplômé I.E.C.G., demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1995.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.
Signature

(41290/657/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

MARCEGAGLIA INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 33.281.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 59, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Signature.

(41205/622/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

MARCEGAGLIA INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 33.281.

Constituée par acte reçu par le notaire Jean-Paul Hencks, de résidence à Luxembourg, en date du 16 mars 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 335 du 20 septembre 1990.

Statuts modifiés par acte reçu par le notaire Maître Marc Elter, de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 127 du 22 mars 1995.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 30 novembre 1995 à Luxembourg que les décisions suivantes ont été prises:

1. Le conseil d'administration et le commissaire aux comptes ont été nommés administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes clôturés au 31 décembre 1995:

Conseil d'administration:

Monsieur Steno Marcegaglia, industriel, demeurant à Gazoldo Degli Ippoliti (Italie), président,
Monsieur Antonio Marcegaglia, industriel, demeurant à Gazoldo Degli Ippoliti (Italie), administrateur,
Madame Emma Marcegaglia, industrielle, demeurant à Gazoldo Degli Ippoliti (Italie), administrateur.

Commissaire aux comptes:

Monsieur Lucio Mercanti, expert-comptable, demeurant à I-Mantova.

2. Le siège social a été transféré au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 1995.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 59, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(41206/622/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

MAYA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 20.634.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 474, fol. 71, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1995.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(41210/657/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

MIRONESCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 43.543.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 68, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(41220/553/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

MODLOT INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 441A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 32.721.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 68, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(41222/553/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

MECANAUTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Howald, 12, rue des Bruyères.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Remich, le 12 décembre 1995, vol. 173, fol. 68, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 20 décembre 1995.

Pour MECANAUTO, S.à r.l.
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER
Signature

(41211/598/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

MELROSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 56A, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 49.281.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 66, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour MELROSE, S.à r.l.
FIDUCIAIRE CENTRALE
DU LUXEMBOURG S.C.

(41212/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

MERLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 19.235.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 474, fol. 71, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1995.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.
Signature

(41213/657/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

MIDOR FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 36.375.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 65, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

(41214/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

MIDOR FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 36.375.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 10 mars 1995 à 11.00 heures
à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve*

L'assemblée prend acte de la démission de M. Jean Pierson, administrateur et le remercie pour sa précieuse collaboration.

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement Monsieur Yvan Juchem, administrateur de sociétés, demeurant à L-8832 Rombach, 1, rue Belle-Vue, qui terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra donc à échéance à l'assemblée générale statutaire de 1996.

Pour copie conforme
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 65, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(41215/009/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de huit cent mille Deutsche Mark (800.000,- DEM), pour le ramener de son montant actuel d'un million six cent mille Deutsche Mark (1.600.000,- DEM) à huit cent mille Deutsche Mark (800.000,- DEM), par annulation de huit mille (8.000) actions d'une valeur nominale de cent Deutsche Mark (100,-DEM) et remboursement en espèces des actions annulées aux détenteurs des mêmes actions.

Lors du remboursement aux actionnaires, les dispositions de l'article 69 de la loi du 10 août 1915, telle qu'amendée, devront être observées par la société.

Deuxième résolution

Suite à cette réduction du capital social, le premier alinéa et la première phrase du cinquième alinéa de l'article cinq des statuts auront la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est de huit cent mille Deutsche Mark (800.000,- DEM), représenté par huit mille (8.000) actions d'une valeur nominale de cent Deutsche Mark (100,- DEM) chacune.»

«**Art. 5. Première phrase du cinquième alinéa.** Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à concurrence de quatre millions deux cent mille Deutsche Mark (4.200.000,- DEM), pour le porter de son montant actuel de huit cent mille Deutsche Mark (800.000,- DEM) à cinq millions de Deutsche Mark (5.000.000,- DEM), par l'émission de quarante-deux mille (42.000) actions de cent Deutsche Mark (100,- DEM) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.»

Evaluation de la réduction du capital

Pour les besoins de l'enregistrement, la réduction du capital social est évaluée à seize millions quatre cent quarante-quatre mille huit cents francs luxembourgeois (16.444.800,- LUF).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de cette réduction du capital, s'élève à environ trente-cinq mille francs luxembourgeois (35.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Theisen, A.-P. Martins, R. Carbonetti, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 6 décembre 1995, vol. 397, fol. 89, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 décembre 1995.

E. Schroeder.

(41218/228/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

MIR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 45, rue N.S. Pierret.

R. C. Luxembourg B 43.423.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 décembre 1995.

E. Schroeder.

(41219/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

GROUPEMENT EUROPEEN D'INTERET ECONOMIQUE NORTHWEST CHINA LUX THREE.

Siège social: L-2094 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

Il résulte d'un acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 janvier 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 88S, fol. 88, case 6, qu'il a été constitué un Groupement Européen d'Intérêt Economique entre:

Membres

1) CREDIT LYONNAIS, Société Anonyme, ayant son siège social à Lyon (2^{ème}) (France), 18, rue de la République, RCS Lyon B 954 509 741,

et dont le siège central est à F-75002 Paris, 19, boulevard des Italiens.

2) BANQUE PARIBAS, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, ayant son siège social à F-75002, 3, rue d'Antin, RCS Paris B 662 047085.

3) SOCIETE GENERALE, Société Anonyme, ayant son siège social à F-75009 Paris, 29, boulevard Haussman, RCS Paris B 552 120 222.

4) CREDIT LYONNAIS LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2094 Luxembourg, 26, boulevard Royal, RC Luxembourg B 15.448.

Dénomination

Le Groupement est dénommé NORTHWEST CHINA LUX THREE.

Objet

En vue de faciliter et de développer l'activité économique de ses membres et d'améliorer ou d'accroître les résultats de cette activité, le Groupement a pour objet, dans le domaine des financements d'aéronefs, de faciliter l'accès de tous emprunteurs à des financements en devises étrangères et d'une manière générale d'entreprendre ou de conclure toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité, ou susceptibles d'en favoriser la réalisation et d'en permettre le dénouement, y compris contracter tous emprunts et accorder toutes garanties dans le cadre de la réalisation de cet objet.

Siège

Le siège est établi à L-2094 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

Gérance

CREDIT LYONNAIS, Société Anonyme, ayant son siège social à Lyon (2^{ème}) (France), 18, rue de la République, RCS Lyon B 954 509 741, et dont le siège central est à F-75002 Paris, 19, boulevard des Italiens.

Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances dans la limite de l'objet social.

Durée

Le Groupement a été constituée en date du 17 janvier 1996 pour une durée de vingt ans à compter de son immatriculation au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1996.

F. Baden.

(03963/200/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1996.

LUX GLOBAL RE-INVEST, Fonds Commun de Placement.

ÄNDERUNG DES VERWALTUNGSREGLEMENTS

Die Verwaltungsgesellschaft hat mit Zustimmung der Depotbank die Artikel 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 15, und 17 des Verwaltungsreglements des Fonds geändert.

Die Änderung betreffen wie nachfolgend aufgeführt: Dem Fonds wird zukünftig ermöglicht, bis zu 100 % des Netto-Fondsvermögens in Wertpapieren verschiedener Emissionen zu investieren, die von einem Mitgliedstaat der EU oder seinen Gebietskörperschaften, von einem nicht der EU angehörenden Mitgliedstaat der OECD oder einem Drittstaat oder von internationalen Organismen öffentlich-rechtlichen Charakters, denen ein oder mehrere Mitgliedstaaten der EU angehören, begeben oder garantiert werden. Die Berechnung von Verwaltungsvergütung und Depotbankgebühr wird nunmehr auf das durchschnittliche Volumen eines Monats berechnet und am Monatsende ausbezahlt. Zum anderen hat der Fonds die Möglichkeit, im Rahmen der gesetzlichen Limite in anderen Organismen für gemeinschaftliche Anlagen in Wertpapieren zu investieren, die von der Verwaltungsgesellschaft oder einer anderen Gesellschaft verwaltet werden mit der die Verwaltungsgesellschaft durch eine gemeinsame Verwaltung oder eine wesentlich direkte oder indirekte Beteiligung verbunden ist.

Die genannten Artikel haben nunmehr folgenden Wortlaut:

Art. 1. Der Fonds. Der LUX GLOBAL RE-INVEST (hiernach «Fonds» genannt) wurde nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg als Investmentfonds (fonds commun de placement) errichtet. Es handelt sich um ein Sondervermögen aller Anteilhaber, bestehend aus Wertpapieren und sonstigen gesetzlich zulässigen Vermögenswerten, welches im Namen der Verwaltungsgesellschaft und für gemeinschaftliche Rechnung der Anteilhaber (im folgenden «Anteilhaber» genannt) durch die TRINKAUS LUXEMBOURG INVESTMENT MANAGERS S.A., eine Aktiengesellschaft nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in Luxemburg-Stadt (im folgenden «Verwaltungsgesellschaft» genannt) verwaltet wird.

Die Fondsanteile (im folgenden «Anteile» genannt) werden in Form von Inhabertifikaten (im folgenden «Anteiltifikate» genannt) ausgegeben.

Der Fonds ist ein thesaurierender Fonds. Die während eines Geschäftsjahres anfallenden Erträge und Veräußerungsgewinne werden nicht ausgeschüttet, sondern zur Wiederanlage verwendet.

Das Vermögen des Fonds, das von einer Depotbank (im folgenden «Depotbank» genannt) verwahrt wird, ist von dem Vermögen der Verwaltungsgesellschaft getrennt zu halten.

Zur Depotbank ist die TRINKAUS & BURKHARDT (INTERNATIONAL) S.A., Luxemburg, bestellt.

Die vertraglichen Rechte und Pflichten der Anteilhaber, der Verwaltungsgesellschaft und der Depotbank sind in diesem Verwaltungsreglement geregelt. Dessen erstmals gültige Fassung sowie jegliche Änderungen davon sind im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, dem Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg (im folgenden «Mémorial» genannt) veröffentlicht, sowie beim Bezirksgericht von und in Luxemburg hinterlegt.

Durch den Kauf eines Anteils erkennt der Anteilhaber das Verwaltungsreglement sowie alle ordnungsgemäß genehmigten und veröffentlichten Änderungen desselben an.

Art. 2. Die Verwaltungsgesellschaft. Der Fonds wird - vorbehaltlich der Anlagebeschränkungen in Artikel 4 des Verwaltungsreglements - durch die Verwaltungsgesellschaft in eigenem Namen, aber ausschließlich im Interesse und für gemeinschaftliche Rechnung der Anteilhaber, verwaltet. Diese Verwaltungsbefugnis erstreckt sich namentlich, jedoch nicht ausschließlich, auf den Kauf, den Verkauf, die Zeichnung, den Umtausch und die Annahme von Wertpapieren und sonstigen gesetzlich zulässigen Vermögenswerten sowie auf die Ausübung aller Rechte, welche unmittelbar oder mittelbar mit den Vermögenswerten des Fonds zusammenhängen. Die Verwaltungsgesellschaft legt die Anlagepolitik des Fonds unter Berücksichtigung der Anlagebeschränkungen des Artikels 4 des Verwaltungsreglements fest. Dabei kann sie

sich der Anlageempfehlungen eines Anlageberaters bedienen. Der Verwaltungsrat der Verwaltungsgesellschaft kann eines oder mehrere seiner Mitglieder und/oder sonstige Personen mit der täglichen Ausführung der Anlagepolitik betrauen. Die Verwaltungsgesellschaft ist berechtigt, vom Fonds eine Vergütung von max. 1,5 % p.a. zu erhalten, die monatlich nachträglich auf das durchschnittliche Netto-Fondsvermögen eines jeden Monats zu berechnen und auszuführen ist. Mögliche Honorare für einen Anlageberater gehen zu Lasten der Verwaltungsgesellschaft.

Art. 3. Die Depotbank. Die Verwaltungsgesellschaft hat der Depotbank die Verwahrung des Fondsvermögens übertragen. Die Depotbank oder die Verwaltungsgesellschaft sind berechtigt, die Depotbankbestellung jederzeit schriftlich mit einer Frist von drei Monaten zu kündigen. Eine Kündigung durch die Verwaltungsgesellschaft wird wirksam, wenn eine von der zuständigen Aufsichtsbehörde genehmigte Bank die Pflichten und Funktionen als Depotbank gemäß diesem Verwaltungsreglement übernimmt. Falls eine Kündigung durch die Depotbank erfolgt, wird die Verwaltungsgesellschaft innerhalb von zwei Monaten eine neue Depotbank ernennen, die die Pflichten und Funktionen als Depotbank gemäß diesem Verwaltungsreglement übernimmt. Bis zur Bestellung dieser neuen Depotbank wird die bisherige Depotbank zum Schutz der Interessen der Anteilsinhaber ihren Pflichten und Funktionen als Depotbank gemäß diesem Verwaltungsreglement vollumfänglich nachkommen.

Alle flüssigen Mittel, Wertpapiere und sonstigen gesetzlich zulässigen Vermögenswerte, welche das Vermögen des Fonds darstellen, werden von der Depotbank für die Anteilsinhaber des Fonds in gesperrten Konten oder Depots verwahrt, über die nur in Übereinstimmung mit den Bestimmungen dieses Verwaltungsreglements verfügt werden darf. Die Depotbank kann unter ihrer Verantwortung und mit Einverständnis der Verwaltungsgesellschaft andere Banken im Ausland und/oder Wertpapiersammelbanken mit der Verwahrung von Wertpapieren des Fonds beauftragen.

Die Depotbank wird entsprechend den Weisungen der Verwaltungsgesellschaft - vorausgesetzt diese stehen in Übereinstimmung mit diesem Verwaltungsreglement, dem Depotbankvertrag, dem jeweils gültigen Verkaufsprospekt und dem Gesetz:

- Anteile des Fonds auf die Zeichner gemäß Artikel 5 des Verwaltungsreglements übertragen;
- aus den gesperrten Konten den Kaufpreis für Wertpapiere, Bezugs- oder Zuteilungsrechte, Finanzterminkontrakte, Optionen und sonstige gesetzlich zulässige Vermögenswerte zahlen, die für den Fonds erworben worden sind;
- Wertpapiere, Bezugs- oder Zuteilungsrechte sowie sonstige zulässige Vermögenswerte, die für den Fonds verkauft worden sind, gegen Zahlung des Verkaufspreises ausliefern;
- den Rücknahmepreis gemäß Artikel 9 des Verwaltungsreglements gegen Empfang der entsprechenden Anteilzertifikate auszahlen.

Die Depotbank überwacht die Einhaltung der gesetzlichen Bestimmungen sowie sämtlicher Vorschriften des Verwaltungsreglements. Sie wird insbesondere bezüglich des Kaufs und Verkaufs von Optionen, Finanzterminkontrakten sowie bezüglich Kurssicherungsgeschäften die Einhaltung der Bestimmungen in Artikel 4 des Verwaltungsreglements überwachen.

Die Depotbank wird dafür Sorge tragen, daß:

- alle Vermögenswerte des Fonds unverzüglich auf seinen gesperrten Konten bzw. Depots eingehen, insbesondere eingehende Zahlungen des Ausgabepreises abzüglich der Verkaufsprovision und eventueller Steuern und Abgaben;
- der Verkauf, die Ausgabe, die Rücknahme, die Auszahlung und die Aufhebung (d.h. der Umtausch) der Anteile für Rechnung des Fonds oder durch die Verwaltungsgesellschaft, den gesetzlichen Vorschriften und den Bestimmungen des Verwaltungsreglements gemäß erfolgt;
- bei allen Geschäften, die sich auf das Fondsvermögen beziehen, der Gegenwert innerhalb der üblichen Fristen bei ihr eingeht;
- die Erträge des Fondsvermögens den Bestimmungen des Verwaltungsreglements gemäß verwendet werden;
- die Berechnung des Inventarwertes und des Wertes der Anteile gemäß den gesetzlichen Vorschriften und den Bestimmungen des Verwaltungsreglements erfolgt;
- börsennotierte Wertpapiere, Finanzterminkontrakte, Optionen, Bezugs- und Zuteilungsrechte höchstens zum Tageskurs gekauft und mindestens zum Tageskurs verkauft werden sowie nicht an einer Börse notierte Wertpapiere und Optionen zu einem Preis gekauft bzw. verkauft werden, der nicht in einem offensichtlichen Mißverhältnis zu ihrem tatsächlichen Wert steht.

Die Depotbank wird den Weisungen der Verwaltungsgesellschaft Folge leisten, es sei denn, daß sie gegen die gesetzlichen Vorschriften oder die Vertragsbedingungen verstoßen.

Die Depotbank zahlt der Verwaltungsgesellschaft aus den gesperrten Konten des Fonds nur die in diesem Verwaltungsreglement festgesetzte Vergütung.

Die Depotbank entnimmt den gesperrten Konten nur nach Zustimmung der Verwaltungsgesellschaft die ihr gemäß diesem Verwaltungsreglement zustehende Vergütung. Die in Artikel 11 des Verwaltungsreglements aufgeführten sonstigen zu Lasten des Fonds zu zahlenden Kosten bleiben hiervon unberührt.

Soweit gesetzlich zulässig, ist die Depotbank berechtigt und verpflichtet, in eigenem Namen:

- Ansprüche der Anteilsinhaber gegen die Verwaltungsgesellschaft oder eine frühere Depotbank geltend zu machen;
- gegen Vollstreckungsmaßnahmen Dritter Widerspruch zu erheben und vorzugehen, wenn in das Fondsvermögen wegen eines Anspruchs vollstreckt wird, für den das Fondsvermögen nicht haftet.

Die Depotbank hat gegen das Fondsvermögen Anspruch auf die mit der Verwaltungsgesellschaft vereinbarten Honorare, welche folgende Höchstgrenzen nicht überschreiten dürfen:

- eine Vergütung für die Wahrnehmung der Depotbankaufgaben und die Verwahrung des Fondsvermögens in Höhe von 0,25 % p.a. die monatlich nachträglich auf das durchschnittliche Netto-Fondsvermögen eines jeden Monats zu berechnen und auszuzahlen ist;
- eine Bearbeitungsgebühr von 0,125 % des Betrages jeder Wertpapiertransaktion für Rechnung des Fonds; soweit ihr dafür nicht höhere bankübliche Gebühren zustehen.

Darüber hinaus hat die Depotbank Anspruch auf Ersatz der von ihr verauslagten Fremdspesen und darf für außergewöhnliche Dienstleistungen, die bei normalem Geschäftsablauf nicht auftreten, eine Bearbeitungsgebühr in Rechnung stellen.

Art. 4. Anlagepolitik und Anlagegrenzen.

A. Die Verwaltungsgesellschaft strebt an, für den Fonds nur solche Vermögenswerte zu erwerben, die Ertrag und/oder Wachstum erwarten lassen mit dem Ziel, einen angemessenen Wertzuwachs zu erwirtschaften.

Das Fondsvermögen wird sowohl in verzinslichen Wertpapieren, Wandelschuldverschreibungen, Optionsanleihen, deren Optionsscheine auf Wertpapiere lauten angelegt, als auch in Aktien und anderen Wertpapieren von Emittenten aus den OECD-Ländern oder Drittstaaten. Dieselben lauten auf frei konvertierbare Währungen, einschließlich ECU.

Vorbehaltlich der weiter unten angeführten Anlagegrenzen müssen dieselben:

1. an einer Wertpapierbörse eines Mitgliedstaates der OECD (Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung) amtlich notiert werden;

2. an einem anderen geregelten Markt eines Mitgliedstaates der OECD, der anerkannt, für das Publikum offen und dessen Funktionsweise ordnungsgemäß ist, gehandelt werden;

3. an einer Wertpapierbörse eines Drittstaates amtlich notiert oder an einem anderen geregelten Markt eines Drittstaates, der anerkannt, für das Publikum offen und dessen Funktionsweise ordnungsgemäß ist, gehandelt werden.

Mit Drittstaat ist dabei jeder Staat gemeint, der nicht der OECD angehört.

Voraussetzung für eine Anlage in diesen Staaten, ist jedoch eine uneingeschränkte Konvertierbarkeit der einheimischen Währungen dieser Länder zumindestens für Gebietsfremde.

Soweit es sich um Wertpapiere aus Neuemissionen handelt, müssen die Emissionsbedingungen die Verpflichtung enthalten:

- daß die Zulassung zur amtlichen Notierung an einer Wertpapierbörse oder zum Handel an einem anderen geregelten Markt, der anerkannt, für das Publikum offen und dessen Funktionsweise ordnungsgemäß ist, beantragt wird, und zwar an den Börsen oder geregelten Märkten eines Mitgliedstaates der OECD oder eines Drittstaates;

- und daß die Zulassung spätestens vor Ablauf eines Jahres nach der Emission erlangt wird.

Für den Fonds dürfen daneben flüssige Mittel gehandelt werden.

B. Unter Beachtung der nachfolgenden Anlagegrenzen kann die Verwaltungsgesellschaft sich der Techniken und Instrumente bedienen, die Wertpapiere zum Gegenstand haben, sofern die Einsetzung dieser Techniken und Instrumente im Hinblick auf eine ordentliche Verwaltung des Fondsvermögens geschieht.

Ferner kann die Verwaltungsgesellschaft Techniken und Instrumente zur Deckung von Währungsrisiken im Rahmen der Verwaltung des Fondsvermögens nutzen.

Kurssicherungsgeschäfte in Devisen dürfen jeweils nur mit dem Ziel der Absicherung und bis zur Höhe der vom Fonds in den entsprechenden Währungen gehaltenen Vermögenswerte vorgenommen werden. Die Laufzeit der Kurssicherungsgeschäfte darf die Fälligkeit der zugrundeliegenden Vermögenswerte nicht überschreiten.

Es dürfen für den Fonds als Pensionsnehmer Pensionsgeschäfte über Wertpapiere mit erstklassigen Pensionsgebern abgeschlossen werden, wenn sich diese schriftlich zur Rücknahme der Wertpapiere verpflichten. Der Anteil dieser Pensionsgeschäfte darf mit dem einzelnen Pensionsgeber 5 % und insgesamt 25 % des Netto-Fondsvermögens nicht überschreiten. Die maximale Laufzeit des einzelnen Pensionsgeschäftes darf dabei sechs Monate nicht überschreiten.

C. Der Verwaltungsgesellschaft ist es nicht gestattet, für den Fonds:

1. mehr als 10 % des Netto-Fondsvermögens in anderen als in den unter Absatz A genannten Wertpapieren anzulegen;

2. mehr als 10 % des Netto-Fondsvermögens in verbrieften Rechten anzulegen, die im Rahmen der Bestimmungen dieses Verwaltungsreglements ihren Merkmalen nach Wertpapieren gleichgestellt werden können und insbesondere übertragbar und veräußerbar sind und deren Wert jederzeit oder zumindest in den nach Artikel 8 des Verwaltungsreglements vorgesehenen Zeitabständen genau bestimmt werden kann.

In den in Ziffern 1 und 2 genannten Werten dürfen zusammen jedoch höchstens 10 % des Netto-Fondsvermögens angelegt werden.

3. Edelmetalle oder Zertifikate über diese zu erwerben;

4a) mehr als 10 % des Netto-Fondsvermögens in Wertpapieren ein und desselben Emittenten anzulegen, mit der Maßgabe, daß der Gesamtwert der Wertpapiere von Emittenten in deren Wertpapieren mehr als 5 % des Netto-Fondsvermögens angelegt sind, 40 % des Wertes des Netto-Fondsvermögens nicht übersteigen darf.

b) Die vorerwähnte Grenze von 10 % kann auf höchstens 35 % angehoben werden, wenn die Wertpapiere von einem Mitgliedstaat der EU oder seinen Gebietskörperschaften, von einem nicht der EU angehörenden Mitgliedstaat der OECD oder einem Drittstaat oder von internationalen Organismen öffentlich-rechtlichen Charakters, denen ein oder mehrere Mitgliedstaaten der EU angehören, begeben oder garantiert werden.

c) In Abweichung der Bestimmung unter Ziffer 4a) kann die genannte Grenze von 10 % höchstens 25 % betragen für verschiedene Schuldverschreibungen, die von Kreditinstituten ausgegeben sind, welche ihren Sitz in einem Mitgliedstaat der EU haben und dort gemäß Gesetz einer speziellen Aufsicht unterliegen, die den Schutz der Inhaber dieser Papiere bezweckt. In solchen Fällen gilt die Bestimmung von Artikel 42 (3) des Luxemburger Gesetzes vom 30. März 1988 über die Organismen für gemeinschaftliche Anlagen (loi du 30 mars 88 relative aux organismes de placement collectif). Werden mehr als 5 % des Netto-Fondsvermögens in derartigen Schuldverschreibungen ein und desselben Emittenten angelegt, so darf der Gesamtwert desselben 80 % des Wertes des Netto-Fondsvermögens nicht überschreiten.

d) Die in den Unterabsätzen b) und c) genannten Wertpapiere bleiben für die Anwendung der in Ziffer 4a) vorgesehenen 40 %-Grenze außer Ansatz.

e) Ferner können die in den Unterabsätzen a), b), und c) festgelegten Grenzen nicht addiert werden, so daß Anlagen in Wertpapieren desselben Emittenten, welche gemäß diesen Bestimmungen vorgenommen wurden, in keinem Fall zusammen 35 % des Netto-Fondsvermögens übersteigen dürfen;

f) Unbeschadet der vorerwähnten Anlagegrenzen der Ziffer 4 Unterabsätze a) bis e) kann die Verwaltungsgesellschaft ermächtigt werden, unter Beachtung der Grundsätze der Risikostreuung bis zu 100 % des Netto-Fondsvermögens in Wertpapieren verschiedener Emissionen anzulegen, die von einem Mitgliedstaat der EU oder seinen Gebietskörperschaften, von einem nicht der EU angehörenden Mitgliedstaat der OECD oder von internationalen Organismen öffentlich-rechtlichen Charakters, denen ein oder mehrere Mitgliedstaaten der EU angehören, begeben oder garantiert werden, sofern diese Wertpapiere im Rahmen von mindestens sechs verschiedenen Emissionen begeben worden sind, wobei Wertpapiere aus ein- und derselben Emission 30 % des Netto-Fondsvermögens nicht überschreiten dürfen.

Während eines Zeitraums von sechs Monaten nach seiner Zulassung kann der Fonds von den unter Absatz C, Ziffer 4 angeführten Beschränkungen abweichen.

Werden die in Vorstehendem genannten Grenzen unbeabsichtigt oder infolge der Ausübung von Bezugsrechten überschritten, so hat die Verwaltungsgesellschaft bei ihren Verkäufen als vorrangiges Ziel die Normalisierung dieser Lage unter Berücksichtigung der Interessen der Anteilhaber anzustreben.

5a) mehr als 10 % der im Umlauf befindlichen Aktien eines Unternehmens oder mehr als 10 % der Schuldverschreibungen, Genußscheine oder Partizipationsscheine ein und desselben Emittenten zu erwerben.

Diese Grenze braucht beim Erwerb nicht eingehalten zu werden, wenn sich der Bruttobetrag der Schuldverschreibungen zum Zeitpunkt des Erwerbs nicht berechnen läßt. Ferner ist diese Grenze unter Beachtung der Risikoverteilung nicht einzubehalten in bezug auf:

- Wertpapiere, die von einem Mitgliedstaat der EU oder dessen Gebietskörperschaften begeben oder garantiert werden;

- von einem nicht der EU angehörenden Mitgliedstaat der OECD oder einem Drittstaat begebene oder garantierte Wertpapiere;

- Wertpapiere, die von internationalen Organismen öffentlich-rechtlichen Charakters begeben werden, denen ein oder mehrere Mitgliedstaaten der EU angehören.

Darüber hinaus wird die Verwaltungsgesellschaft für keine der von ihr verwalteten Investmentfonds Wertpapiere erwerben, die mit einem Stimmrecht verbunden sind, das es ihr ermöglicht, einen nennenswerten Einfluß auf die Geschäftsführung eines Emittenten auszuüben.

b) Anlagen in Anteilen eines anderen Investmentfonds dürfen 10 % der ausstehenden Anteile dieses Fonds nicht überschreiten.

6. Kredite aufzunehmen, es sei denn in besonderen Fällen für kurze Zeit, bis zur Höhe von 10 % des Netto-Fondsvermögens;

7. Kredite zu gewähren oder für Dritte als Bürge einzustehen. Diese Beschränkung steht dem Erwerb von nicht voll eingezahlten Wertpapieren nicht entgegen. Nicht voll eingezahlte Wertpapiere dürfen nur insoweit erworben werden, als der Gesamtbetrag der ausstehenden Einlagen 5 % des Netto-Fondsvermögens nicht übersteigt. Falls der Fonds nicht voll eingezahlte Wertpapiere besitzt, muß eine Liquiditätsvorsorge zur späteren vollen Einzahlung geschaffen werden, die in die Anlagebeschränkung gemäß Ziffer 6 miteinzubeziehen ist;

8. Vermögenswerte des Fonds zu verpfänden oder sonst zu belasten, zur Sicherung zu übereignen oder zur Sicherung abzutreten. Usancegemäße Einschüsse bei Optionen oder börsennotierten Terminkontrakten bleiben hiervon unberührt;

9. Wertpapiere zu erwerben, deren Veräußerung aufgrund vertraglicher Vereinbarungen irgendwelchen Beschränkungen unterliegt;

10. in Immobilien anzulegen und Waren oder Warenkontrakte zu kaufen oder zu verkaufen;

11 mehr als 5 % des Netto-Fondsvermögens in Anteilen anderer Organismen für gemeinschaftliche Anlagen in Wertpapieren (OGAWs) im Sinne der Richtlinie des Rates vom 20. Dezember 1985 (85/611/EWG) zu investieren.

Darunter fallen auch Anteile anderer OGAWs, die von der Gesellschaft oder einer anderen Gesellschaft verwaltet werden mit der die Verwaltungsgesellschaft durch eine gemeinsame Verwaltung oder Beherrschung oder durch eine wesentliche direkte oder indirekte Beteiligung verbunden ist, sofern derartige OGAWs auf einen bestimmten geografischen oder wirtschaftlichen Bereich spezialisiert sind.

Sofern die Verwaltungsgesellschaft im Rahmen dieser Möglichkeit für den Fonds Anteile anderer OGAWs erwirbt, die von ihr selbst oder einer anderen Gesellschaft verwaltet werden, mit der die Verwaltungsgesellschaft durch eine gemeinsame Verwaltung oder Beherrschung oder durch eine wesentliche direkte oder indirekte Beteiligung verbunden ist, wird sie von der Berechnung einer Verwaltungsvergütung sowie einer Ausgabe- und Rücknahmegebühr auf den ausmachenden Betrag dieser Anlage absehen. Sind Anlagen in anderen derartigen OGAWs für den Fonds getätigt worden, wird die Verwaltungsgesellschaft in dem nächsten zu veröffentlichen Rechenschaftsbericht des Fonds auf Art und Umfang der getätigten Anlagen genau eingehen.

12. Wertpapier-Leerverkäufe zu tätigen;

13. an einer Börse oder an einem anderen geregelten Markt Kauf- und Verkaufs-Optionen auf Wertpapiere/Vermögenswerte zu kaufen, deren Prämien addiert 15 % des Netto-Fondsvermögens überschreiten.

Zum Zeitpunkt des Verkaufes einer Kauf-Option und während der gesamten Laufzeit des Optionsgeschäftes können die der Kauf-Option zugrundeliegenden Titel nicht veräußert werden, es sei denn, daß diese durch entgegengesetzte Optionen oder andere diesem Zweck dienende Instrumente, wie z.B. Optionsscheine, gedeckt sind;

14. an einer Börse oder an einem anderen geregelten Markt Optionen auf Wertpapiere oder Finanzterminkontrakte verkaufen, deren Volumen bewertet zum Ausübungspreis 25 % des Nettovermögenswertes des Fonds übersteigt, sofern diese Transaktionen nicht der Absicherung von Wertpapierbeständen dienen. Werden Verkaufs-Optionen auf Wertpa-

piere oder Finanzterminkontrakte verkauft, muß der Fonds während der Laufzeit des Optionsvertrages über entsprechende liquide Mittel verfügen, um die Werte zu bezahlen, die im Falle der Optionsausübung durch die Gegenpartei geliefert werden;

15. Wertpapiere fest zu übernehmen («underwriting»).

Die Verwaltungsgesellschaft kann im Einvernehmen mit der Depotbank die Anlagebeschränkungen und andere Teile des Verwaltungsreglements ändern, um den Bedingungen in jenen Ländern zu entsprechen, in denen Anteile vertrieben werden sollen.

Art. 5. Ausgabe von Anteilen. Jede natürliche oder juristische Person kann, vorbehaltlich von Artikel 6 des Verwaltungsreglements, durch Zeichnung und Zahlung des Ausgabepreises Anteile erwerben. Alle ausgegebenen Anteile haben gleiche Rechte.

Die Anteile werden unverzüglich nach Eingang des Ausgabepreises bei der Depotbank im Auftrag der Verwaltungsgesellschaft von der Depotbank zugeteilt und durch Übergabe von Anteilzertifikaten gemäß Artikel 7 des Verwaltungsreglements in entsprechender Höhe übertragen.

Zeichnungsanträge, die bis 11.00 Uhr an einem Bewertungstag (wie in Artikel 8 des Verwaltungsreglements bestimmt) bei der Verwaltungsgesellschaft eingegangen sind, werden auf der Grundlage des an diesem Bewertungstag festgesetzten Inventarwertes abgerechnet.

Ausgabepreis ist der Inventarwert gemäß Artikel 8 des Verwaltungsreglements des entsprechenden Bewertungstages zuzüglich einer Verkaufsprovision von bis zu 5 %; er ist zahlbar innerhalb von zwei Bankarbeitstagen nach dem entsprechenden Bewertungstag.

Der Ausgabepreis erhöht sich um Stempelgebühren oder andere Belastungen, die in verschiedenen Ländern anfallen, in denen Anteile verkauft werden.

Art. 6. Beschränkungen der Ausgabe von Anteilen. Die Verwaltungsgesellschaft hat bei der Ausgabe von Anteilen die Gesetze und Vorschriften aller Länder, in welchen Anteile angeboten werden, zu beachten. Die Verwaltungsgesellschaft kann jederzeit aus eigenem Ermessen einen Zeichnungsantrag zurückweisen oder die Ausgabe von Anteilen zeitweilig beschränken, aussetzen oder endgültig einstellen, wenn es sich bei den Käufern um natürliche oder juristische Personen handelt, die in bestimmten Ländern oder Gebieten wohnhaft oder eingetragen sind. Die Verwaltungsgesellschaft kann auch natürliche oder juristische Personen vom Erwerb von Anteilen ausschließen, falls eine solche Maßnahme zum Schutz der Anteilinhaber oder des Fonds notwendig werden sollte. Weiterhin kann die Verwaltungsgesellschaft jederzeit Anteile gegen Zahlung des Rücknahmepreises zurückkaufen, die von Anteilinhabern gehalten werden, welche vom Erwerb oder Besitz von Anteilen ausgeschlossen sind.

Auf nicht ausgeführte Zeichnungsanträge eingehende Zahlungen werden von der Depotbank unverzüglich zinslos zurückgezahlt.

Art. 8. Berechnung des Inventarwertes. Der Anteilwert (im folgenden «Inventarwert» genannt) lautet auf Deutsche Mark. Er wird unter Aufsicht der Depotbank von der Verwaltungsgesellschaft oder in Luxemburg von einem von ihr Beauftragten an jedem Bankarbeitstag, der sowohl in Luxemburg als auch in Frankfurt am Main ein Börsentag ist (im folgenden «Bewertungstag» genannt), errechnet.

Die Berechnung erfolgt durch Teilung des Netto-Fondsvermögens durch die Zahl der am Bewertungstag im Umlauf befindlichen Anteile. Das Netto-Fondsvermögen wird nach folgenden Grundsätzen berechnet:

a) Wertpapiere und Optionen darauf, die an einer Wertpapierbörse notiert sind, werden zum letzten verfügbaren Kurs bewertet;

b) Wertpapiere und Optionen darauf, die nicht an einer Wertpapierbörse notiert sind, die aber aktiv an einem anderen geregelten Markt gehandelt werden, werden zu dem Kurs bewertet, der nicht geringer als der Geldkurs und nicht höher als der Briefkurs zur Zeit der Bewertung sein darf und den die Verwaltungsgesellschaft für den bestmöglichen Kurs hält, zu dem die Wertpapiere bzw. Optionen verkauft werden können;

c) Finanzterminkontrakte und Optionen darauf werden zum letzten verfügbaren Kurs der entsprechenden Börsen bewertet und die sich zu den Einstandswerten ergebenden nicht realisierten Gewinne und Verluste als Forderungen oder Verbindlichkeiten betrachtet;

d) falls diese jeweiligen Kurse nicht marktgerecht sind, werden die Wertpapiere, ebenso wie die sonstigen gesetzlich zulässigen Vermögenswerte zum jeweiligen Verkehrswert bewertet, wie ihn die Verwaltungsgesellschaft nach Treu und Glauben und allgemein anerkannten, von Wirtschaftsprüfern nachprüfaren Bewertungsregeln, festlegt;

e) werden Kauf-Optionen auf zugrundeliegende Vermögenswerte des Fondsvermögens verkauft, werden bei Erreichen des Ausübungspreises diese Werte zum Ausübungspreis bewertet. Wird bei verkauften Verkaufs-Optionen der Ausübungspreis der zugrundeliegenden Wertpapiere/Finanzterminkontrakte unterschritten, muß eine ertragsmindernde Rückstellung gebildet werden in Höhe der Differenz zwischen Ausübungspreis und Marktwert der Wertpapiere bzw. Kontrakte;

f) hinzugerechnet werden die aufgelaufenen Stückzinsen bei verzinslichen Wertpapieren bzw. Geldmarktinstrumenten;

g) die flüssigen Mittel werden zum Nennwert zuzüglich Zinsen bewertet.

Alle auf eine andere Währung als Deutsche Mark lautende Vermögenswerte werden zum letzten verfügbaren Devisenmittelkurs in Deutsche Mark umgerechnet.

Auf die ordentlichen Nettoerträge wird ein Ertragsausgleich gerechnet.

Falls außergewöhnliche Umstände eintreten, welche die Bewertung gemäß den oben aufgeführten Kriterien unmöglich oder unsachgerecht machen, ist die Verwaltungsgesellschaft ermächtigt, andere von ihr nach Treu und Glauben festgelegte, allgemein anerkannte und von Wirtschaftsprüfern nachprüfbare Bewertungsregeln zu befolgen, um eine sachgerechte Bewertung des Fondsvermögens zu erreichen.

Die Verwaltungsgesellschaft kann bei umfangreichen Rücknameanträgen, die nicht aus den liquiden Mitteln und zulässigen Kreditaufnahmen des Fonds befriedigt werden können, nach vorheriger Genehmigung durch die Depotbank, den Inventarwert bestimmen, indem sie dabei die Kurse des Bewertungstages zugrunde legt, an dem sie für den Fonds die Wertpapiere verkaufte, die je nach Lage verkauft werden mußten. In diesem Falle wird für gleichzeitig eingereichte Zeichnungs- und Rücknameanträge dieselbe Berechnungsweise angewandt.

Art. 9. Rücknahme von Anteilen. Die Anteilsinhaber sind berechtigt, jederzeit über eine der Zahlstellen, die Depotbank oder die Verwaltungsgesellschaft die Rücknahme ihrer Anteile zu verlangen.

Rücknameanträge, die bis 11.00 Uhr an einem Bewertungstag (wie in Artikel 8 des Verwaltungsreglements bestimmt) bei der Verwaltungsgesellschaft eingegangen sind, werden zum Inventarwert dieses Bewertungstages abgerechnet.

Die Zahlung des Rücknahmepreises erfolgt innerhalb von fünf Bankarbeitstagen nach dem entsprechenden Bewertungstag. Die Anteilzertifikate müssen vor Auszahlung des Rücknahmepreises zurückgegeben werden. Die Verwaltungsgesellschaft ist nach vorheriger Genehmigung durch die Depotbank berechtigt, erhebliche Rücknahmen erst zu tätigen, nachdem entsprechende Vermögenswerte des Fonds ohne Verzögerung verkauft wurden.

In diesem Fall erfolgt die Rücknahme gemäß den Bestimmungen des letzten Abschnitts von Artikel 8 des Verwaltungsreglements zum dann geltenden Inventarwert. Der Rücknahmepreis wird in Deutsche Mark vergütet. Die Verwaltungsgesellschaft achtet darauf, daß das Fondsvermögen ausreichende flüssige Mittel umfaßt, damit eine Rücknahme von Anteilen auf Antrag von Anteilsinhabern unter normalen Umständen unverzüglich erfolgen kann.

Anleger, die ihre Anteile zum Rückkauf angeboten haben, werden von einer Einstellung der Inventarwertberechnung gemäß Artikel 10 des Verwaltungsreglements umgehend benachrichtigt und nach Wiederaufnahme der Inventarwertberechnung prompt davon in Kenntnis gesetzt.

Die Depotbank ist nur soweit zur Zahlung verpflichtet, wenn keine gesetzlichen Bestimmungen, z.B. devisenrechtliche Vorschriften, oder andere von der Depotbank nicht beeinflussbare Umstände, die Überweisung des Rücknahmepreises in das Land des Antragstellers verbieten.

Art. 10. Einstellung der Ausgabe und Rücknahme von Anteilen und der Berechnung des Inventarwertes. Die Verwaltungsgesellschaft ist ermächtigt, die Berechnung des Inventarwertes sowie die Ausgabe und Rücknahme von Anteilen zeitweilig einzustellen:

a) während der Zeit, in welcher eine Wertpapierbörse oder ein anderer geregelter Markt, der anerkannt, für das Publikum offen und dessen Funktionsweise ordnungsgemäß ist, wo ein wesentlicher Teil der Vermögenswerte des Fonds notiert ist oder gehandelt wird, geschlossen ist (außer an gewöhnlichen Wochenenden oder Feiertagen) oder der Handel an dieser Wertpapierbörse bzw. diesem Markt ausgesetzt oder eingeschränkt wurde;

b) in Notlagen, wenn die Verwaltungsgesellschaft über Vermögenswerte nicht verfügen kann, oder es für dieselbe unmöglich ist, den Gegenwert der Anlagekäufe oder -verkäufe frei zu transferieren, oder die Berechnung des Inventarwertes ordnungsgemäß durchzuführen.

Art. 11. Aufwendungen und Kosten des Fonds. Die nachstehend aufgeführten, im Zusammenhang mit der Verwaltung des Fonds anfallenden Aufwendungen gehen zu Lasten des Fonds:

- a) die Vergütung der Verwaltungsgesellschaft;
- b) die Vergütung der Depotbank, sowie deren Bearbeitungsgebühren und verauslagte Fremdspesen;
- c) die Kosten für die Veröffentlichung der Ausgabe- und Rücknahmepreise, sowie sonstiger für den Anteilsinhaber wichtiger Informationen;
- d) die Druckkosten für die Anteilzertifikate;
- e) die Kosten für den Druck, die Veröffentlichung und den Versand der Berichte und Verkaufsprospekte einschließlich des Verwaltungsreglements;
- f) die Prüfungskosten für den Fonds;
- g) die Kosten für die Rechtsberatung, die der Verwaltungsgesellschaft oder der Depotbank entstehen, wenn sie im Interesse der Anteilsinhaber handeln;
- h) die Kosten einer etwaigen Börsennotierung oder -registrierung und/oder einer Vertriebszulassung im In- und Ausland;
- i) alle Steuern und Abgaben, die auf das Fondsvermögen, dessen Einkommen und die Auslagen zu Lasten des Fonds erhoben werden;
- j) die Auslagen und mögliche Vergütungen für ausländische Repräsentanten;

Ausgenommen sind Kosten für Werbung und andere Unkosten, welche direkt im Zusammenhang mit dem Anbieten bzw. dem Verkauf der Anteile anfallen.

Alle Kosten und Entgelte werden zuerst dem laufenden Einkommen angerechnet, dann den Kapitalgewinnen und erst dann dem Fondsvermögen.

Die mit dem Erwerb oder der Veräußerung von Vermögenswerten verbundenen Kosten (Spesen für Transaktionen in Wertpapieren sowie sonstigen Vermögenswerten und Rechten des Fonds) werden in den Einstandspreis eingerechnet bzw. beim Verkaufserlös abgezogen.

Art. 15. Dauer des Fonds und Auflösung. Der Fonds wurde auf unbestimmte Zeit errichtet, er kann jedoch jederzeit durch Beschluß der Verwaltungsgesellschaft aufgelöst werden. Eine Auflösung erfolgt zwingend, falls die Verwaltungsgesellschaft aus irgendeinem Grunde aufgelöst wird oder ein sonstiger Tatbestand eintritt, der eine gesetzliche Liquidation erforderlich macht. Sie wird entsprechend den gesetzlichen Bestimmungen von der Verwaltungsgesellschaft im Mémorial und mindestens drei Tageszeitungen, welche eine angemessene Auflage erreichen, veröffentlicht. Eine dieser Tageszeitungen muß in Luxemburg erscheinen.

Wenn ein Tatbestand eintritt, der zur Liquidation des Fonds führt, werden die Ausgabe und der Rückkauf von Anteilen eingestellt. Die Depotbank wird den Liquidationserlös abzüglich der Liquidationskosten und Honorare auf Anweisung der Verwaltungsgesellschaft oder gegebenenfalls der von derselben oder von der Depotbank im Einvernehmen mit der Aufsichtsbehörde ernannten Liquidatoren unter die Anteilsinhaber nach deren Anspruch verteilen.

Liquidationserlöse, die nicht bis zum Abschluß des Liquidationsverfahrens von Anteilsinhabern eingezogen wurden, werden, soweit dann gesetzlich notwendig, in luxemburger Franken umgewandelt und von der Depotbank für Rechnung der berechtigten Anteilsinhaber bei der Caisse de Consignations in Luxemburg hinterlegt, wo diese Beträge verfallen, wenn sie nicht innerhalb der gesetzlichen Frist dort angefordert werden.

Weder die Anteilsinhaber noch deren Erben bzw. Rechtsnachfolger können die Auflösung und Teilung des Fonds beantragen.

Art. 17. Anwendbares Recht, Gerichtsstand und Vertragssprache. Dieses Verwaltungsreglement unterliegt dem Recht des Großherzogtums Luxemburg.

Jeder Rechtsstreit zwischen Anteilsinhabern, der Verwaltungsgesellschaft und der Depotbank unterliegt der Gerichtsbarkeit des zuständigen Gerichts im Gerichtsbezirk Luxemburg, im Großherzogtum Luxemburg.

Die Verwaltungsgesellschaft und die Depotbank sind berechtigt, sich selbst und den Fonds der Gerichtsbarkeit und dem Recht eines jeden Landes zu unterwerfen, in dem Anteile öffentlich vertrieben werden, soweit es sich um Ansprüche der Anleger handelt, die in dem betreffenden Land ihren (Wohn-)Sitz haben, und Angelegenheiten betreffen, die sich auf Zeichnung und Rücknahme von Anteilen durch diese Anleger beziehen.

Die deutsche Fassung dieses Verwaltungsreglements ist verbindlich.

Die Verwaltungsgesellschaft und die Depotbank können im Hinblick auf Anteile, die an Anleger in dem jeweiligen Land verkauft wurden, für sich selbst und für den Fonds Übersetzungen des Verwaltungsreglements in Sprachen solcher Länder als verbindlich erklären, in welchen Anteile öffentlich vertrieben werden.

Erstellt in Luxemburg, den 24. Januar 1996.

TRINKAUS LUXEMBOURG TRINKAUS & BURKHARDT
INVESTMENT MANAGERS S.A. (INTERNATIONAL) S.A.
Unterschriften Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 1996, vol. 475, fol. 84, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03618/705/404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 1996.

FABER ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6680 Merttert.

R. C. Luxembourg B 13.622.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 65, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1995.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN
Signature

(41099/596/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

EUROPEAN INTERINVESTMENT S.A. HOLDING, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 14, rue Aldringen.

H. R. Luxemburg B 19.490.

AUFLÖSUNG

Im Jahre eintausendneunhundertfünfundneunzig, am vierzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Frieders, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Frau Francine Herkes, Privatbeamtin, wohnhaft in Luxemburg, handelnd in ihrer Eigenschaft als Bevollmächtigte der PLASSER & THEURER BETEILIGUNGS- UND VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH, mit Sitz in A-1010 Wien, Johannesgasse 3, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben zu Wien, am 7. Dezember 1995, welche Vollmacht nach ne varietur-Unterzeichnung durch die Bevollmächtigte und den instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt, um mit derselben formalisiert zu werden.

Welche Komparentin, handelnd in ihrer vorerwähnten Eigenschaft, den instrumentierenden Notar ersucht, nachfolgende Erklärungen zu beurkunden:

I) Daß die Aktiengesellschaft EUROPEAN INTERINVESTMENT S.A. HOLDING, mit Sitz in Luxemburg, 14, rue Aldringen, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, unter Nr. B 19.490, gegründet wurde gemäß Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 28. Juni 1982, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 230 vom 28. September 1982 und daß die Satzungen mehrmals abgeändert wurden und zum letzten Mal gemäß Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 28. Dezember 1984, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 45 vom 15. Februar 1985.

II) Daß das Gesellschaftskapital vierzehn Millionen Schweizer Franken (14.000.000,- CHF) beträgt, eingeteilt in vierzehntausend (14.000) Aktien von je tausend Schweizer Franken (1.000,- CHF) Nennwert, alle voll eingezahlt.

III) Daß gemäß Inhaberaktien der genannten EUROPEAN INTERINVESTMENT S.A. HOLDING feststeht, daß alle Aktien in der Hand der Gesellschaft PLASSER & THEURER BETEILIGUNGS- UND VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH vereinigt worden sind.

IV) Daß die Mandantin als einziger Aktionär ausdrücklich die Auflösung der Gesellschaft EUROPEAN INTERINVESTMENT S.A. HOLDING vornehmen möchte.

V) Daß die Mandantin in voller Kenntnis der Satzung und der finanziellen Lage der Gesellschaft EUROPEAN INTERINVESTMENT S.A. HOLDING handelt.

VI) Daß sie den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Kommissar der Gesellschaft volle und ausdrückliche Entlastung erteilt für die Ausübung ihrer Mandate bis zu diesem Tag.

VII) Daß die Mandantin die bekannten und unbekannt Passiva der obengenannten Gesellschaft übernimmt, welche bezahlt oder zurückgestellt werden müssen, bevor irgendeine Überschreibung der Aktiva an ihre Person als Aktionär vorgenommen werden kann.

VIII) Daß sie alle Inhaberaktien zwecks Annullierung freigibt.

IX) Daß die Dokumente und Schriftstücke der aufgelösten Gesellschaft während fünf Jahren am vorherigen Sitz der Gesellschaft, 14, rue Aldringen in Luxemburg, aufbewahrt werden.

Als dann erfolgt im Beisein des instrumentierenden Notars die Annullierung der Inhaberaktien.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Herkes, Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1995, vol. 87S, fol. 88, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 19. Dezember 1995.

P. Frieders.

(41095/212/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

MONDIAL VACATION CLUB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

R. C. Luxembourg B 48.818.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue en date du 26 juin 1995, que:

1. Monsieur Jean-Marie Theis démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet au 26 décembre 1995;
2. Monsieur Peter Wirtz, administrateur de sociétés, demeurant à FL-9490 Vaduz, Pflugstraße 20, P.O. Box 1150, est nommé administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Marie Theis, démissionnaire, avec effet au 26 décembre 1995.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 57, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(41223/549/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

NANCY REAL ESTATE COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 39.681.

—
Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 68, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(41227/553/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

NEWDAY INTERNATIONAL TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 86, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 21 décembre 1995.

*Pour NEWDAY INTERNATIONAL TRADING S.A.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.C.*

(41231/503/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

NEW TIGER CONSULTING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 41.266.

Statuts coordonnés suite à l'assemblée générale extraordinaire du 13 octobre, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 décembre 1995.

Signature.

(41232/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

NICKY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 15.259.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 474, fol. 71, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1995.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(41233/657/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

NOBISPAR, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.379.

Les comptes annuels au 30 septembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 65, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 1995.

Signatures.

(41235/009/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

NOBISPAR, Société d'Investissement à Capital Variable.

Gesellschaftssitz: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
H. R. Luxemburg B 41.379.

*Auszug aus dem Protokoll der Generalversammlung vom 4. Dezember 1995 um 11.00 Uhr
am Gesellschaftssitz, 10A, boulevard Royal, Luxemburg*

Beschluß

«Die Generalversammlung verlängert einstimmig das Amt der Verwaltungsratsmitglieder und der Wirtschaftsprüfer für ein Jahr, bis zur Generalversammlung im Jahre 1996.»

Beglaubigte Abschrift
C. Bitterlich
Geschäftsführer

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 65, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(41236/009/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

NET HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 26.938.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 68, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(41230/553/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

NORTH ATLANTIC FINANCIAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 29.238.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 68, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(41237/553/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

NOUVEAU SELF-SERVICE SCHEER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains.
R. C. Luxembourg B 31.274.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 65, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1995.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN
Signature

(41238/596/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

N.R.T., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette, 83, rue Dicks.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Remich, le 12 décembre 1995, vol. 173, fol. 68, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 20 décembre 1995.

Pour N.R.T., S.à r.l.
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER
Signature

(41239/598/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

OEKO-BUREAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3754 Rumelange.
R. C. Luxembourg B 24.988.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 65, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1995.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN
Signature

(41240/596/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

OIL SHIP TRANSPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Ehnen, 1, rue de Wormeldange-Haut.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Remich, le 12 décembre 1995, vol. 173, fol. 68, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 20 décembre 1995.

Pour OIL SHIP TRANSPORT, S.à r.l.
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER
Signature

(41241/598/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

O.I.M. OPERATIONS IMMOBILIERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8061 Bertrange.
R. C. Luxembourg B 32.762.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 65, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1995.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN
Signature

(41242/596/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

PETERS-SPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2172 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 18.191.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 65, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1995.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN
Signature

(41256/596/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

ORIFLAME EASTERN EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 34.166.

Constituée en date du 29 juin 1990 par-devant M^e Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 469 du 17 décembre 1990

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 68, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 1994

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes étant venus à échéance, Messieurs Jonas af Jochnick, Robert af Jochnick, Bertil Hagman et Svante Pahlson-Moller sont réélus en tant qu'administrateurs pour une nouvelle durée fiscale de 1 an. KPMG PEAT MARWICK INTER-REVISION est réélue commissaire aux comptes pour une nouvelle durée fiscale de 1 an.

Pour la société

ORIFLAME EASTERN EUROPE S.A.

BANQUE INDOSUEZ LUXEMBOURG

Signature

(41244/005/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

ORIFLAME EASTERN EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 34.166.

Constituée en date du 29 juin 1990 par-devant M^e Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 469 du 17 décembre 1990

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 68, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 mai 1994

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes étant venus à échéance, Messieurs Jonas af Jochnick, Robert af Jochnick, Bertil Hagman sont réélus en tant qu'administrateurs pour une nouvelle durée fiscale de 1 an. Monsieur Peter Sjöstrand est élu administrateur pour une période fiscale de 1 an. KPMG PEAT MARWICK INTER-REVISION est réélue commissaire aux comptes pour une nouvelle durée fiscale de 1 an.

Pour la société

ORIFLAME EASTERN EUROPE S.A.

BANQUE INDOSUEZ LUXEMBOURG

Signature

(41245/005/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

NIGHT-CLUB «ST PETERSBURG», S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 13, rue de Bonnevoie.

R. C. Luxembourg B 51.920.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le douze décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Joseph Hoffmann, commerçant, demeurant à Capellen, 90, route d'Arlon;
- 2.- Monsieur Romain Hoffmann, commerçant, demeurant à Luxembourg, 123, rue Cyprien Merjai;
- 3.- Monsieur Cesare Sarra, garçon, demeurant à F-57190 Florange, 38, rue Verlaine.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sub 1 et 2 sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée NIGHT-CLUB «ST PETERSBURG», S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 13, rue de Bonnevoie, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 1^{er} août 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 532 du 18 octobre 1995, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous la section B et le numéro 51.920.

II.- Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (frs 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (frs 1.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant aux associés comme suit:

1.- M. Joseph Hoffmann, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales	250
2.- M. Romain Hoffmann, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales	500

III.- Les comparants sub 1 et 2, représentant comme seuls associés, l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et, à l'unanimité des voix, ils prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de révoquer avec effet immédiat, Monsieur Giovanni Carena, de sa fonction de gérant technique de ladite société.

Décharge pure et simple de toutes choses relatives à sa fonction de gérant technique est accordée à Monsieur Giovanni Carena.

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer, pour une durée indéterminée, comme nouveau gérant technique de la société, Monsieur Cesare Sarra, préqualifié, qui accepte.

Suite à cette nomination, la société sera dorénavant gérée et administrée comme suit:

- a) M. Cesare Sarra, préqualifié, gérant technique;
- b) M. Joseph Hoffmann, préqualifié, gérant administratif;
- c) M. Romain Hoffmann, préqualifié, gérant administratif.

– La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et d'un des gérants administratifs.

IV.- Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de vingt-cinq mille francs (frs 25.000,-), sont à la charge de la société qui s'y oblige, tous les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

V.- Les comparants élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: J. Hoffmann, R. Hoffmann, C. Sarra, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1995, vol. 87S, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 décembre 1995.

T. Metzler.

(41234/222/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

ONE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 42.784.

Le bilan au 31 mai 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 61, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour ONE FINANCE S.A.

VECO TRUST S.A.

Signature

(41243/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

PARCELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 48.618.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 14 décembre 1995, vol. 474, fol. 52, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1995.

Signature.

(41251/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

OSWALD JEAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8443 Steinfort, 1-3, place Patton.

R. C. Luxembourg B 20.469.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, vol. 474, fol. 54, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1995.

Signature.

(41246/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

OSWALD JEAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8443 Steinfort, 1-3, place Patton.
R. C. Luxembourg B 20.469.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, vol. 474, fol. 54, case 1 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1995.

Signature.

(41247/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

PAGANINI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 37.323

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 474, fol. 71, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

NOMINATIONS STATUTAIRES

Conseil d'administration

- Monsieur Aloyse Scherer jr, diplômé I.E.C.G., administrateur-délégué, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Enzo Liotino, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg;
- Madame Hedwig Verdoodt, administrateur de sociétés, demeurant à Dilbeek (Belgique).

Commissaire aux comptes

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1995.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(41248/657/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

PER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 22.115.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 15 novembre 1995

- Messieurs François-Marc Lanners et Germain Menager, fondés de pouvoir, ont présenté leur démission.
- Aucun remplaçant ne sera nommé.

Certifié sincère et conforme
PER INVESTMENTS S.A.

P. Decoodt J. Van Quickenborne
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 56, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(41255/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

PAVILLON SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Capellen.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Jacqueline Hansen-Peffer, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Jean-Claude Pierrot, restaurateur, demeurant à L-8390 Nospelt, 8, rue Leck;
- 2.- Madame Thérèse Eichenberger, commerçante, épouse de Monsieur Jean-Claude Pierrot, demeurant à L-8390 Nospelt, 8, rue Leck;
- 3.- Monsieur Norbert Geisen, maître-boulangier-pâtissier-confiseur, demeurant à L-8310 Capellen, 43, route d'Arlon;
- 4.- Madame Francine Kersch, sans état, épouse de Monsieur Norbert Geisen, demeurant à L-8310 Capellen, 43, route d'Arlon.

Ces comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée PAVILLON SERVICE, S.à r.l., avec siège social à Capellen, constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 23 mars 1983, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 112 du 27 avril 1983, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 4 juin 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 272 du 25 septembre 1986, et dont les statuts ont été modifiés une dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 décembre 1989, publié au Mémorial C n° 245 du 20 juillet 1990.

La société a un capital social de cinq cent mille francs (500.000,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,-) chacune.

D'un commun accord, les associés décident de dissoudre la prédite société avec effet au 30 juin 1995 et déclarent que la liquidation a été faite aux droits des parties.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Pierrot, Eichenberger, Geisen, Kersch, J. Pepper.

Enregistré à Capellen, le 25 octobre 1995, vol. 406, fol. 5, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 15 décembre 1995.

J. Hansen-Peffer.

(41252/214/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

P AND E HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 19.638.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 65, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1995.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(41253/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

P AND E HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 19.638.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 2 mai 1995 à 14.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve

L'assemblée prend acte de la démission de M. Jean Pierson, administrateur et le remercie pour sa précieuse collaboration.

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement Monsieur Yvan Juchem, administrateur de sociétés, demeurant à L-8832 Rombach, 1, rue Belle-Vue, qui terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra donc à échéance à l'assemblée générale statutaire de 1999.

Pour copie conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 65, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(41254/009/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

PAMAR RESEARCH ENTERPRISE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 32.605.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 68, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(41249/553/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

PANITALIAN HOLDING S.A., Société Anonyme

Siège social: Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 25.524.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 68, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(41250/553/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

PHOENIX CONTACT, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**Stammkapital: 5.000.000,- LUF.**

Gesellschaftssitz: L-8080 Bertrange, 72, route de Longwy.

H. R. Luxemburg B 20.062.

Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet unter dem Namen CITO BENELUX JVS SCHINTGEN, S.à r.l., gemäß Urkunde vom 22. Dezember 1982, aufgenommen durch den in Petingen residierenden Notar Georges d'Huart, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nr. 30 vom 1. Februar 1983. Die Satzungen der Gesellschaft wurden geändert, gemäß Urkunden vom 27. Mai 1983, aufgenommen durch denselben Notar, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nr. 180 vom 20. Juli 1983; vom 16. Dezember 1985, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nr. 52 vom 27. Februar 1986 und vom 23. Dezember 1987, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nr. 103 vom 19. April 1988, sowie gemäß Urkunden, aufgenommen durch den in Luxemburg residierenden Notar Paul Frieders, vom 28. August 1991, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nr. 89 vom 16. März 1992 und vom 19. Dezember 1991, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nr. 258 vom 15. Juni 1992.

Die Bilanz zum 31. Dezember 1994, eingetragen in Luxemburg, am 19. Dezember 1995, Band 474, Seite 67, Fach 9, wurde im Handelsregister Luxemburg, am 21. Dezember 1995 hinterlegt.

Für gleichlautende Ausfertigung zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxemburg, den 19. Dezember 1995.

PHOENIX CONTACT
Gesellschaft mit beschränkter Haftung
Unterschriften

(41257/546/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

PINE GROVE (LUXEMBOURG), Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 43.118.

Les comptes annuels au 30 juin 1994, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 55, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg, le 27 décembre 1994

Le conseil a décidé de nommer M. Yoshiaki Yamamoto en tant qu'administrateur-délégué de la société avec pouvoir de représenter la société pour les besoins de la gestion journalière sous sa signature individuelle.

Extraits du procès-verbal de l'assemblée annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg, le 27 décembre 1994

L'assemblée a décidé d'élire MM. Yoshiaki Yamamoto, Masatishi Otani et Kazuhisa Tanaka en tant qu'administrateurs pour une période s'achevant lors de l'assemblée annuelle relative à l'exercice clôturé le 30 juin 1995.

L'assemblée a décidé, conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, d'élire en tant que réviseur indépendant de la société: PRICE WATERHOUSE, 24-26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, pour une période s'achevant lors de l'assemblée annuelle relative à l'exercice clôturé le 30 juin 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour PINE GROVE (LUXEMBOURG)
Signature

(41258/267/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

PRIMROSE INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 36.116.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 65, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

(41263/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

POLITRADE HOLDING S.A., Société Anonyme

Siège social: Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 25.132.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 68, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(41260/553/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

POONA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 39.117.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 65, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1995.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(41261/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

POONA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 39.117.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 10 avril 1995 à 11.00 heures
à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve*

L'assemblée prend acte de la démission de M. Jean Pierson, administrateur et le remercie pour sa précieuse collaboration.

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement Monsieur Yvan Juchem, administrateur de sociétés, demeurant à L-8832 Rombach, 1, rue Belle-Vue, qui terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra donc à échéance à l'assemblée générale statutaire de 1996.

Pour copie conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 65, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(41262/009/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

PLURIVEST INTERNATIONAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 34.153.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 55, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1995.

Pour PLURIVEST INTERNATIONAL SICAV

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

Signature

(41259/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

PROMOCULTURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1424 Luxembourg, 14, rue Duchscher.
R. C. Luxembourg B 10.243.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 474, fol. 71, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Signature.

(41264/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

PUBLICITE DEGRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 43, rue des Roses.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Remich, le 12 décembre 1995, vol. 173, fol. 68, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 20 décembre 1995.

Pour PUBLICITE DEGRE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

(41267/598/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

PROMOTION WALL STREET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole.

R. C. Luxembourg B 26.767.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Jacqueline Hansen-Peffer, notaire de résidence à Capellen.

A comparu:

Monsieur Guy Flener, commerçant, demeurant à L-8234 Mamer, 11, rue Kneppchen, agissant tant en son propre nom qu'au nom et pour le compte de la société anonyme holding de droit luxembourgeois LE MIDI S.A., avec siège social à L-2213 Luxembourg, 21, rue de Nassau, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 9 octobre 1987, publié au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 6 du 8 janvier 1988, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n° B 26.767,

en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé datée de ce jour, laquelle lui a été donnée par:

a.- Maître Pierre Thielen, avocat-avoué, demeurant à L-2213 Luxembourg, 21, rue de Nassau, et

b.- Maître Evelyne Korn, avocat-avoué, demeurant à L-2213 Luxembourg, 21, rue de Nassau,

en leurs qualités d'administrateur de ladite société anonyme holding LE MIDI S.A., conformément aux pouvoirs leurs conférés par les articles 11 et 12 des statuts de la société,

laquelle procuration a été paraphée ne varietur par les parties et le notaire et restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

– Que lui-même et la société LE MIDI S.A., prédésignée, sont actuellement les seuls associés de la société à responsabilité limitée PROMOTION WALL STREET, S.à r.l., avec siège social à Kehlen, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 8 août 1991, publié au Mémorial C n° 66 du 26 février 1992, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 16 décembre 1994, publié au Mémorial C n° 248 du 8 juin 1995, et suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 11 janvier 1995, publié au Mémorial C n° 283 du 21 juin 1995, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le n° B 37.848;

– Que le capital social de ladite société est actuellement de cinq cent mille francs (500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,-) chacune, souscrite comme suit:

- par M. Guy Flener, le comparant, cent vingt-cinq parts sociales 125 parts

- par la société LE MIDI S.A., prédésignée, trois cent soixante-quinze parts sociales 375 parts

Total: cinq cents parts sociales 500 parts

Ensuite, le comparant a, par les présentes, déclaré réunir la société en assemblée générale extraordinaire et a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Kehlen à L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole, et de modifier, par conséquent, le premier alinéa de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Mamer.»

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Flener, J. Peffer.

Enregistré à Capellen, le 19 octobre 1995, vol. 406, fol. 2, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 15 décembre 1995.

J. Hansen-Peffer.

(41266/214/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

RAMACOR, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

R. C. Luxembourg B 52.792.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le douze décembre.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée RAMACOR, ayant son siège social à L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le n° 52.792, constituée suivant acte en date du 7 novembre 1995, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial et dont les statuts n'ont pas été modifiés.

L'assemblée est composée de l'unique associée, la société anonyme CHAMALI S.A., ayant son siège à L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le n° 52.546, représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Raymond Goebel, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

Lequel comparant, déclarant agir en tant que seul associé de la société à responsabilité limitée RAMACOR, prédésignée, a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, ses résolutions, prises à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

L'associé unique, exerçant les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés, décide d'augmenter le capital social à concurrence de BEF 2.250.000,- (deux millions deux cent cinquante mille francs belges), pour le porter à BEF 3.000.000,- (trois millions de francs belges) par l'émission de 2.250 (deux mille deux cent cinquante) parts sociales nouvelles, à souscrire par l'unique associé et à libérer intégralement en numéraire par un versement effectué par lui sur un compte de la société RAMACOR.

L'associé unique déclare confirmer sa souscription et la preuve de la libération des fonds affectés à l'augmentation du capital a été apportée au notaire instrumentant par production d'une attestation bancaire.

Deuxième résolution

En conséquence, l'associé décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital est fixé à la somme de BEF 3.000.000,- (trois millions de francs belges), représenté par 3.000 (trois mille) parts sociales d'une valeur de BEF 1.000,- (mille francs belges) chacune, intégralement libérées.

Les parts ont été dans leur intégralité souscrites et libérées par l'associé unique, la société CHAMALI S.A., ayant son siège à Luxembourg.»

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à cinquante-cinq mille francs luxembourgeois.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Goebel, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1995, vol. 87S, fol. 86, case 6. – Reçu 22.500 francs.

Le Receveur.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1995.

M. Elter.

(41269/210/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

RAMACOR, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

R. C. Luxembourg B 52.792.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1995.

M. Elter.

(41270/210/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

QUARTIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 22.192.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 56, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour QUARTIC S.A.

Y. Johanns F. Mesenburg
Administrateur Administrateur

(41268/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

RAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 34.612.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 56, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1995.

RAS HOLDING S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

(41271/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

RELESTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 30, rue Batty Weber.
R. C. Luxembourg B 39.234.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 62, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Signature.

(41272/635/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

REMICH BOISSONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bettembourg, 80, rue Fernand Mertens.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Remich, le 12 décembre 1995, vol. 173, fol. 68, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 20 décembre 1995.

Pour REMICH BOISSONS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

(41273/598/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

REPUBBLICA INTERNATIONAL HOLDING, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 31.257.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le treize décembre.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding luxembourgeoise REPUBBLICA INTERNATIONAL HOLDING, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 31.257, constituée suivant acte reçu le 3 août 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 388 du 27 décembre 1989 et dont les statuts ont été modifiés par actes du 31 mai 1991 publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 461 du 13 décembre 1991, du 19 mars 1993, publié au Mémorial C numéro 277 du 9 juin 1993, du 17 mars 1994, publié au Mémorial C numéro 258 du 30 juin 1994, du 21 décembre 1994, publié au Mémorial C numéro 148 du 3 avril 1995, et du 24 octobre 1995, non encore publié.

La société a été mise en liquidation par décision de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue devant le notaire Marc Elter à Luxembourg, le 20 novembre 1995 et qui a nommé FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, avec siège social à L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener, en qualité de liquidateur.

La société ARTHUR ANDERSEN, Luxembourg, a été nommée commissaire à la liquidation par décision de l'assemblée générale tenue le 13 décembre 1995.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gustave Stoffel, directeur adjoint de banque, demeurant à Wecker.

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Madame Maryse Santini, fondé de pouvoir, demeurant à Bettembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice, Madame Solange Velter, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureau et le notaire soussigné. La liste de présence, ainsi que les procurations paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que les 1.800.000 (un million huit cent mille) actions, représentant l'intégralité du capital social d'un montant de ITL 45.000.000.000,- (quarante-cinq milliards de lires italiennes) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire-vérificateur.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
3. Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés et conservés pour une période de 5 ans.
4. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur ainsi qu'au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leurs mandats.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture définitive de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins l'ancien siège de la société, de même qu'y resteront consignées les sommes et valeurs qui reviendraient éventuellement encore aux créanciers ou aux actionnaires, et dont la remise n'aurait pu leur avoir été faite.

Cinquième résolution

L'assemblée donne pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an, qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: G. Stoffel, M. Santini, S. Velter, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1995, vol. 87S, fol. 88, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1995.

M. Elter.

(41276/210/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

RIBAMBELLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2265 Luxembourg, 46, rue de la Toison d'Or.

R. C. Luxembourg B 37.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 66, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour RIBAMBELLE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.C.

(41275/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

S 3 I S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 41.813.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 474, fol. 71, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 9 mai 1995

NOMINATIONS STATUTAIRES*Conseil d'administration*

- Monsieur Aloyse Scherer jr, diplômé I.E.C.G., administrateur-délégué, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Enzo Liotino, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, demeurant à Nospelt.

Commissaire aux comptes

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1995.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(41281/657/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

RINO HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 40.741.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 58, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour la société
Signature

(41276/608/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

RINO HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 40.741.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 12 décembre 1995

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

La cooptation de Monsieur Alan James Lamplough Clark, en remplacement de Monsieur Miroslaw Edward Harbuz, est confirmée.

Les mandats de Monsieur Alan James Lamplough Clark, Monsieur Dale White Hillary et de Monsieur Willem Jacobus Jacobs en tant qu'administrateurs et celui de KPMG PEAT MARWICK INTER-REVISION en tant que commissaire aux comptes, ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant au 30 juin 1996.

Luxembourg, le 12 décembre 1995.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 58, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(41277/608/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

ROCATEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 11.853.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 54, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 23 novembre 1995

L'assemblée générale a renouvelé le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période qui prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour ROCATEX S.A.
Signature

(41279/267/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

PROMO EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 29.805.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 68, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(41265/553/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

SALON DE COIFFURE FIOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1648 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 19.266.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 65, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1995.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN
Signature

(41286/596/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

SALON JEAN ET JEANNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7340 Heisdorf.

R. C. Luxembourg B 40.285.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 65, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1995.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(41287/596/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

SANIDUBRULUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière.

R. C. Luxembourg B 48.495.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Capellen, le 6 octobre 1995, vol. 130, fol. 35, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 30 octobre 1995.

Signature.

(41288/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

SABELINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 36.515.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée SABELINVEST S.A., ayant son siège social à Luxembourg, avenue de la Liberté numéro 12, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 36.515.

Ladite société constituée par acte du notaire Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg en date du 3 avril 1991, publié au Mémorial C numéro 357 du 2 octobre 1991,

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 août 1995, en voie de publication au Mémorial C.

Ladite société a un capital social actuel de deux millions cinq cent mille ECU (2.500.000,- ECU), représenté par cent mille actions (100.000) de vingt-cinq ECU (25,- ECU) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Reno Tonelli, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Sabine Wingel, employée privée, demeurant à Arlon (B).

Il appelle aux fonctions de scrutateur, Monsieur Fredy Wouters, employé privé, demeurant à Hosingen.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les cent mille actions représentatives de l'intégralité du capital social de deux millions cinq cent mille ECU (2.500.000,- ECU) sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Suppression du capital autorisé existant;
- 2) Instauration d'un nouveau capital autorisé de trente millions d'ECU (ECU 30.000.000,-) à côté du capital souscrit, avec émission d'actions nouvelles aux mêmes conditions que le capital autorisé antérieur.
- 3) Modification du 2^{ème} alinéa de l'article 3 des statuts pour l'adapter aux décisions prises.
- 4) Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris, à l'unanimité des voix et séparément, les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer le capital autorisé existant.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'instaurer un nouveau capital autorisé de trente millions d'ECU (30.000.000,- ECU) à côté du capital souscrit, représenté par un million deux cent mille (1.200.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq ECU (25,- ECU), avec les mêmes pouvoirs au conseil d'administration de réaliser le capital autorisé de 30 millions d'ECU que ceux qui avaient été conférés au conseil d'administration pour la réalisation du capital autorisé supprimé en vertu de la première résolution prise ci-dessus.

Troisième résolution

L'assemblée, suite aux résolutions qui précèdent, décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 3 des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

«A côté du capital souscrit, la société a un capital autorisé de trente millions d'ECU (30.000.000,- ECU), représenté par un million deux cent mille (1.200.000) actions d'une valeur de vingt-cinq ECU (25,- ECU).»

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Wingel, F. Wouters, R. Tonelli, J. Delvaux.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} décembre 1995, vol. 820, fol. 58, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 1995.

J. Delvaux.

(41289/208/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

SAGE, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le quatre décembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tuntange,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme SAGE, avec siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration prise lors de sa réunion en date du 29 novembre 1995,

un procès-verbal de ladite réunion, signé ne varietur par le comparant, agissant ès dites qualités, et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité de l'enregistrement,

aux fins d'exécuter les dispositions contenues dans l'article 5 des statuts de la société, y insérées lors de la constitution de la société.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

I. - La société anonyme SAGE, ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 26 février 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 265 du 3 juin 1993.

II. - Le capital souscrit de la société est de quinze millions cent mille francs luxembourgeois (15.100.000,- LUF), représenté par mille cinq cent dix (1.510) actions de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune.

III. - Aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé a été fixé à quarante-cinq millions de francs luxembourgeois (45.000.000,- LUF) et le conseil d'administration de la société dont s'agit a été autorisé à augmenter le capital social.

IV. - En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'acte de constitution en date du 26 février 1993, le conseil d'administration a, dans sa réunion du 29 novembre 1995, décidé d'augmenter le capital de six millions de francs luxembourgeois (6.000.000,- LUF), pour le porter de quinze millions cent mille francs luxembourgeois (15.100.000,- LUF) à vingt et un millions cent mille francs luxembourgeois (21.100.000,- LUF), par l'émission de six cents (600) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF), entièrement souscrites et libérées. Les nouvelles actions ont les mêmes droits et avantages que les anciennes actions.

V. - Le conseil d'administration a constaté qu'il a reçu les renonciations à leur droit de préférence des actionnaires qui n'ont pas souscrit, ainsi que la souscription à la totalité des six cents (600) actions nouvelles.

Les documents justificatifs de la renonciation des autres actionnaires à leur droit de souscription préférentiel et de la souscription par l'actionnaire en question ont été présentés au notaire soussigné.

VI. - Les six cents (600) actions nouvelles ont été intégralement souscrites et entièrement libérées par un apport en nature d'actions.

Conformément aux dispositions des articles 32-1 et 26-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le prédit apport a fait l'objet d'un rapport du réviseur d'entreprises H.R.T. REVISION, S.à r.l., avec siège à Luxembourg, daté du 30 novembre 1995, dont la conclusion est la suivante:

«Conclusion

Sur base des contrôles effectués, la valeur totale de LUF 6.001.745,- des titres apportés à laquelle conduit le mode d'évaluation décrit ci-dessus correspond au moins à 600 actions d'une valeur nominale de LUF 10.000,- chacune à émettre en contrepartie.»

Le rapport du réviseur d'entreprises restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

VII. - Suite à l'augmentation de capital qui précède, le premier alinéa de l'article cinq des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à vingt et un millions cent mille francs luxembourgeois (21.100.000,- LUF), représenté par deux mille cent dix (2.110) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.»

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés tel que modifié, avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de ladite loi.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de cette augmentation de capital, s'élève à environ cent mille francs luxembourgeois (100.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Delfosse, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 6 décembre 1995, vol. 397, fol. 89, case 9. – Reçu 60.000 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 décembre 1995.

E. Schroeder.

(41284/228/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

SAGE, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 décembre 1995.

E. Schroeder.

(41285/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

SANPAOLO BANK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 18.498.

L'an mil mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée SANPAOLO BANK, avec siège social à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 18 498.

Laquelle société a été constituée par acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Remich, en date du 10 juillet 1981, publié au Mémorial C numéro 158 du 6 août 1981,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 mars 1995, publié au Mémorial C numéro 352 du 29 juillet 1995.

L'assemblée des actionnaires est présidée par Monsieur Stephane Bosi, directeur général de banque, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire, Roberto Costa, directeur général adjoint de banque, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateurs:

1) Monsieur Reno Tonelli, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg,

2) Monsieur Roberto Nata, sous-directeur de banque, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entière du capital social de trente-cinq millions d'ECU (ECU 35.000.000, -), sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les différents points figurant à l'ordre du jour

II. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. - Modification de l'article 16 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 16.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer tous actes de disposition et d'administration, qui intéressent la société dans la limite de l'objet social. Sont expressément réservés au conseil d'administration les décisions concernant les orientations générales de la gestion, l'approbation et la modification des règles générales en matière d'emploi, les prises et les cessions de participation, la nomination et la révocation du directeur général, des directeurs généraux adjoints, des sous-directeurs généraux et la détermination de leurs attributions, rémunérations et traitements. Sans préjudice de délégations spéciales, le Conseil d'Administration peut en respectant les prescriptions légales, déléguer la gestion journalière et ses pouvoirs dans le cadre de la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs-délégués ou nommer à ces fins un directeur général, administrateur ou non, et un ou plusieurs directeurs généraux adjoints ou sous-directeurs généraux. Le ou les administrateurs-délégués et/ou directeurs généraux, directeurs généraux adjoints, sous-directeurs généraux, pourront charger de certains pouvoirs de leur ressort, par disposition interne et de façon continue, des fondés de pouvoir et d'autres membres de la société. Le Conseil doit être informé des délégations à caractère répété lors de la réunion du Conseil la plus proche.»

2. - Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclaration du Président, et se considérant dûment constituée, a délibéré sur le point porté à l'ordre du jour et a pris la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 16 des statuts, lequel aura dorénavant la teneur nouvelle suivante:

«**Art. 16.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer tous actes de disposition et d'administration qui intéressent la société dans la limite de l'objet social. Sont expressément réservés au conseil d'administration les décisions concernant les orientations générales de la gestion, l'approbation et la modification des règles générales en matière d'emploi, les prises et les cessions de participation, la nomination et la révocation du directeur général, des directeurs généraux adjoints, des sous-directeurs généraux et la détermination de leurs attributions, rémunérations et traitements. Sans préjudice de délégations spéciales, le Conseil d'Administration peut en respectant les prescriptions légales, déléguer la gestion journalière et ses pouvoirs dans le cadre de la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs-délégués ou nommer à ces fins un directeur général, administrateur ou non, et un ou plusieurs directeurs généraux adjoints ou sous-directeurs généraux. Le ou les administrateurs-délégués et/ou directeurs généraux, directeurs généraux adjoints, sous-directeurs généraux, pourront charger de certains pouvoirs de leur ressort, par disposition interne et de façon continue, des fondés de pouvoir et d'autres membres de la société. Le Conseil doit être informé des délégations à caractère répété lors de la réunion du Conseil la plus proche.»

Les résolutions qui précèdent ont été prises à l'unanimité des voix.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, plus personne ne demandant la parole, le Président clôture l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et, après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants et tous les actionnaires en personne ou par mandataire, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Bosi, R. Costa, R. Tonelli, R. Nata, J. Delvaux.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} décembre 1995, vol. 820, fol. 58, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 1995.

J. Delvaux.

(41289/208/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

R & M CONSULTANTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 46.048.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 68, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(41278/553/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

ROSH CREDIT INTERNATIONAL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 21.731.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 68, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(41280/553/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

S.C.C., SOCIETE DE CONSTRUCTION CARDOSO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2563 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 18.698.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 65, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1995.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(41292/596/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

S.C.G. TRANSPORTS INTERNATIONAUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4260 Esch-sur-Alzette, 54, rue du Nord.
R. C. Luxembourg B 45.819.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 474, fol. 71, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1995.

SCG TRANSPORTS INTERNATIONAUX, S.à r.l.

Signature

(41293/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

SCHARTZ FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3416 Dudelange.
R. C. Luxembourg B 15.457.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 65, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1995.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(41294/596/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

S.D. FASSADEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bous, 37, route de Stadtbredimus.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Remich, le 12 décembre 1995, vol. 173, fol. 68, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 20 décembre 1995.

Pour S.D. FASSADEN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

(41295/598/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

**SIDAP,
SOCIETE INTERNATIONALE DEVELOPPEMENT ARTICLES PHARMACEUTIQUES S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 9.859.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 59, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1995.

F. Faber.

(41299/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

**SIDAP,
SOCIETE INTERNATIONALE DEVELOPPEMENT ARTICLES PHARMACEUTIQUES S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 9.859.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 59, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1995.

F. Faber.

(41300/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

SEGEMIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 38.320.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 mai 1995

Monsieur Edwin Van der Bruggen, nommé provisoirement administrateur, en remplacement de la société BRUTRUST S.A., par le conseil d'administration du 19 décembre 1994, est définitivement élu, son mandat arrivera à expiration lors de l'assemblée générale de 1997.

Pour la société SEGEMIL S.A.
BANQUE INDOSUEZ LUXEMBOURG
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 68, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(41296/005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

SHANA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Centre Commercial La Belle Etoile.
R. C. Luxembourg B 41.960.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 66, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour SHANA, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.C.

(41297/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

SHIP SERVICE, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 58, rue Glesener.

Im Jahre eintausendneunhundertfünfundneunzig, am vierundzwanzigsten Oktober.
Vor dem unterzeichneten Camille Hellinckx, Notar mit Amtswohnsitze in Luxemburg.

Ist erschienen:

- 1.- Herr Jan Martin Pira, Geschäftsmann, wohnhaft in Oslo;
- 2.- Herr Anders Folke Pira, Geschäftsmann, wohnhaft in Wichita Falls Texas (USA),
letzterer hier vertreten durch Herrn Jan Martin Pira, vorgeannt,
aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, ihm ausgestellt in Frederikstad, am 24. Juni 1995,

welche Vollmacht, nachdem sie von den Komparenten und dem amtierenden Notar ne varietur paraphiert wurde, der vorliegenden Urkunde beigeheftet bleibt, um mit derselben formalisiert zu werden.

Diese Komparenten, vertreten wie vorstehend angegeben, ersuchten den amtierenden Notar, folgendes zu beurkunden:

Daß sie nach dem Tode ihrer Mutter der Dame Inger Marie Thorvik, einzige Gesellschafter sind der Gesellschaft mit beschränkter Haftung SHIP SERVICE, GmbH, mit Sitz in Luxemburg, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch den damals in Luxemburg-Eich residierenden Notar Joseph Kerschen, am 10. Mai 1976, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nr. 161 vom 5. August 1976.

Daß das Stammkapital der Gesellschaft fünfhunderttausend Luxemburger Franken (LUF 500.000,-) beträgt und eingeteilt ist in fünfhundert (500) Anteile zu je eintausend Luxemburger Franken (LUF 1.000,-).

Die Anteile sind verteilt wie folgt:

1.- Herr Jan Martin Pira, vorgeannt, neunundneunzig Anteile	99
2.- Herr Anders Folke Pira und Herr Jan Martin Pira, vorgeannt, zusammen einen Anteil	1
Total: einhundert Anteile	100

Sodann haben die Gesellschafter folgende Beschlüsse gefaßt:

Erster Beschluß

Die Generalversammlung ernennt zum Geschäftsführer, Herrn Jan Martin Pira, vorgeannt.

Zweiter Beschluß

In Folge des vorhergehenden Beschlusses wird Artikel sieben der Satzung fortan folgenden Wortlaut haben:

«**Art. 7.** Die Gesellschaft wird durch Herrn Jan Martin Pira geführt und vertreten, welcher auch rechtsverbindliche Unterschrift besitzt.»

Dritter Beschluß

Herr Jan Martin Pira und Herr Anders Folke Pira, hier vertreten wie oben angegeben, treten andurch ab, unter aller Gewähr rechtens an Frau Berit Hedtun, Sekretärin, Ehegattin des Herrn Jan Martin Pira, wohnhaft in Oslo, hier anwesend und dies annehmend, einen Anteil der Gesellschaft SHIP SERVICE, GmbH, zum Preise von fünftausend Luxemburger Franken (LUF 5.000,-).

Der Preis der vorgenannten Zession wurde den Verkäufern, hier vertreten wie erwähnt, bereits vor Errichtung vorliegender Urkunde ausgehändigt.

Sodann erklärte Herr Jan Martin Pira, vorgeannt, handelnd in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft SHIP SERVICE, GmbH, vorgeannt, die hiivord dokumentierte Abtretung im Namen der Gesellschaft anzunehmen und dieselbe als der Gesellschaft ordentlich zugestellt zu betrachten, gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches.

Vierter Beschluß

Nach diesen Beschlüssen wird Artikel sechs, zweiter Absatz folgenden Wortlaut erhalten:

«**Art. 6. Zweiter Absatz.** Die Gesellschaftsanteile sind wie folgt verteilt:

1.- Herr Jan Martin Pira, vorgeannt, neunundneunzig Anteile	99
2.- Frau Berit Hedtun, vorgeannt, einen Anteil	1
Total: einhundert Anteile	100»

Kosten

Die durch diese Urkunde entstehenden Kosten an Auslagen und Gebühren belaufen sich auf zirka fünfundzwanzigtausend Franken (LUF 25.000,-).

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung haben die vorgeannten Kompargenten zusammen mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J.M. Pira, A.F. Pira, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1995, vol. 86S, fol. 98, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 18. Dezember 1995.

C. Hellinckx.

(41298/215/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

SAGA TEXTILES HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 20.014.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 68, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(41283/553/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

MARJON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 134, boulevard de la Pétrusse.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le huit décembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. AMAKA FINANCING S.A., société de droit panaméen, avec siège social à Panama, ici représentée par Madame Carine Bittler, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée à Panama, le 2 mars 1995;

2. ERILDO S.A., société de droit panaméen, avec siège social à Panama, représentée par Maître René Faltz, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée à Panama, le 4 décembre 1992, ici représenté par Monsieur Koen de Vleeschauwer, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Lesquelles procurations, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de MARJON, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut créer des succursales et agences dans toute autre localité du pays.

Art. 3. La société a pour objet l'exercice des activités suivantes:

- Elle peut détenir des participations dans toutes sortes d'entreprises (tout en restant en dehors du champ d'application de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding) et elle peut administrer, contrôler et développer ces participations. La société peut emprunter sous toutes les formes et accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie à toute entreprise dans laquelle elle a un intérêt.

- Elle peut acquérir toutes sortes de valeurs mobilières négociables ou non négociables (y inclus celles émises par tout gouvernement ou autre autorité internationale, nationale ou communale), ainsi que des brevets, des droits d'auteurs et toute autre forme de propriété intellectuelle et droits y attachés, que ce soit par voie de contribution, souscription, option, achat ou autre et elle peut les exploiter soit par vente, transfert, échange, licence, soit autrement.

- Elle peut offrir toutes sortes de services nécessaires ou utiles à la réalisation des objets ci-avant décrits ou reliés à ces objets.

La société peut exercer toutes les activités décrites ci-dessus pour son propre compte et pourra agir en tant que nommée en relation avec celles-ci.

Toute activité exercée par la société peut l'être directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire de son siège social ou des filiales établies à Luxembourg ou ailleurs.

La société peut faire toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Ces parts ont été souscrites et libérées comme suit:

1. AMAKA FINANCING, société de droit panaméen, avec siège social à Panama, deux cent cinquante parts sociales	250
2. ERILDO S.A., société de droit panaméen, avec siège social à Panama, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales	500

Les comparants déclarent et reconnaissent que chacune des parts sociales souscrites a été intégralement libérée en espèces, de sorte que les apports susmentionnés sont dès à présent à l'entière et libre disposition de la Société.

La preuve en a été apportée au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 6. Les parts sociales ne sont cessibles entre associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Il en est de même pour toute cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé.

Il en est de même en cas de cession de parts entre vifs à des tierces personnes qui ne sont pas associées.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur la base des trois derniers bilans de la société.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés sans limitation de l'exercice de leurs fonctions et qui auront les pouvoirs les plus étendus vis-à-vis des tiers.

Art. 8. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 9. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera convoquée avec un préavis d'un mois au moins et tenue dans un délai de trois mois à dater de la première assemblée.

Art. 10. La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture d'un des associés. En cas de décès d'un des associés, la société continuera entre l'associé survivant et les héritiers légaux de l'associé décédé. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les copropriétaires d'une part devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société.

Art. 11. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des réunions des associés.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-seize.

Art. 13. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires, lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le profit est distribué aux associés. Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par la loi que le bénéfice net soit, après affectation à la réserve légale, reporté à une réserve extraordinaire.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 15. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

Art. 16. Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont assumés par elle en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 28.000,- LUF.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-2330 Luxembourg, 134, boulevard de la Pétrusse.

2. L'assemblée désigne comme gérant de la société à responsabilité limitée:

Madame Carine Bittler, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Elle est investie des pouvoirs les plus étendus pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état civil et résidence, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Bittler, K. De Vleeschauer, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 11 décembre 1995, vol. 457, fol. 94, case 4. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 20 décembre 1995.

A. Lentz.

(41387/221/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

TAXI TRANSPORTES DA SILVA O CARRIÇO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 31, rue de Rollingergrund.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le six décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Monsieur Armando Cordeiro Da Silva, chauffeur de taxi, demeurant à L-2440 Luxembourg, 31, rue de Rollingergrund.

Lequel comparant a requis le notaire de dresser l'acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée. La société prendra la dénomination de TAXI TRANSPORTES DA SILVA O CARRIÇO.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La société a pour objet la location de taxis et le transport de marchandises par route au moyen de véhicules de moins de six tonnes.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année; par dérogation, la première année sociale commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre 1996.

Art. 5. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,-), divisé en cent (100) parts sociales de cinq mille francs (5.000,-) chacune.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par l'associé unique, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

Art. 6. Les parts sont insaisissables; elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé qu'avec l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales. En cas de refus de cession, les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession. Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui déterminent leurs pouvoirs.

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5 % (cinq pour cent) pour la constitution du fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restera à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Les pertes, s'il y a lieu, seront supportées dans la même proportion.

Art. 10. Le décès ou l'incapacité de l'associé unique ou d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à vingt-cinq mille francs (25.000,-).

Assemblée générale

Et ensuite l'associé représentant l'intégralité du capital social, ici représentée comme il est dit ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée: Monsieur Armando Cordeiro Da Silva, prénommé.

Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée: Monsieur José De Barros Ribeiro, commerçant, demeurant à L-5324 Contern, 5, Chaux de Contern.

Les gérants ont tous pouvoirs pour engager valablement la société par leur signature conjointe.

Le siège social est établi à L-2440 Luxembourg, 31, rue de Rollingergrund.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: A. Cordeiro da Silva, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1995, vol. 87S, fol. 70, case 3. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 20 décembre 1995.

P. Decker.

(41390/206/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

3 CCOM EQUIPMENT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 25.465.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 474, fol. 76, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 22 décembre 1995.

Signatures.

(41394/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

3 CCOM EQUIPMENT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 25.465.

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue en date du 15 mai 1995

Je soussigné, Jean Mondloch, en ma qualité d'Administrateur de la société 3CCOM EQUIPMENT MANAGEMENT S.A., certifie qu'en son Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 15 mai 1995, les actionnaires de la société ont résolu, à l'unanimité:

- que le rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale, de même que le rapport du réviseur d'entreprises pour l'année 1994 sont adoptés;

- que les comptes annuels au 31 décembre 1994 sont acceptés; les profits de l'exercice, après affectation à la réserve légale, sont portés en résultats reportés;

- que décharge est donnée aux administrateurs et au réviseur d'entreprises pour l'exercice 1994;

- que sont élus aux fonctions d'administrateur pour l'exercice 1995:

M. Bo Sternbrink, M. Jean Mondloch, M. Leslie Wilson;

- que la société ARTHUR ANDERSEN & CO, Société Civile, est nommée aux fonctions de réviseur d'entreprises;

- que le mandat des administrateurs et réviseur d'entreprises viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de 1996.

Bertrange, le 1^{er} juin 1995.

J. Mondloch
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 474, fol. 76, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(41395/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

INTERPORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) ARGOS, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi, représentée par son gérant, Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg;

2) Monsieur Paul Lutgen, prénommé, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme holding.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme luxembourgeoise, dénommée INTERPORT INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. La société aura son siège social à Luxembourg. La durée en est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding.

Art. 4. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

Les actions ont été souscrites comme suit:

1) ARGOS, S.à r.l., préqualifiée, mille deux cent quarante-huit actions 1.248

2) Monsieur Paul Lutgen, préqualifié, deux actions 2

Total: mille deux cent cinquante actions 1.250

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. La durée de leur mandat ne peut pas excéder six ans.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 7. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du président ou de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut pas dépasser six ans.

Art. 9. Le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes en se conformant à la loi.

Art. 10. L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente juin mil neuf cent quatre-vingt-seize.

Art. 11. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois d'octobre à 15.00 heures et pour la première fois en mil neuf cent quatre-vingt-seize.

NATIONAL MUTUAL FUNDS MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg B 47.214.

Les comptes annuels au 30 septembre 1995, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 72, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour NATIONAL MUTUAL FUNDS
MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.
CHASE MANHATTAN BANK
LUXEMBOURG S.A.

(41228/013/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

NATIONAL MUTUAL FUNDS MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg B 47.214.

L'assemblée générale ordinaire du 12 décembre 1995 a pris les décisions suivantes:

1. Les actionnaires ont réélu comme administrateurs, MM. Clinton Starr, Sam Kavourakis et Pieter Van Wijngaarden. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 1996 ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

Par suite de la démission de Monsieur Jean-Claude Koch, les actionnaires ont décidé de nommer Monsieur Claude Kremer aux fonctions d'administrateur par voie de cooptation.

2. DELOITTE & TOUCHE, Luxembourg, a été réélue réviseur d'entreprises. Son mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour NATIONAL MUTUAL FUNDS
MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.
CHASE MANHATTAN BANK
LUXEMBOURG S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 474, fol. 72, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(41229/013/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

ARGISA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 25.400.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 4 mars 1996 à 16.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a) Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1995.
- b) Rapport du commissaire de Surveillance.
- c) Lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1995.
- d) Affectation du résultat.
- e) Nominations statutaires.
- f) Délibération conformément à l'article 100 sur les sociétés commerciales.
- g) Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
- h) Divers.

I (00214/045/19)

Le Conseil d'Administration.

CAPITAL INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 30.671.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 29 février 1996 à 9.00 heures à Luxembourg, 6, rue Zithe, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Démission d'un administrateur;
2. Nomination d'un nouvel administrateur;
3. Démission du commissaire aux comptes;
4. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;
5. Divers.

I (00311/280/16)

*Le Conseil d'Administration.***PROCALUX HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 27.958.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social le 29 février 1996 à 9.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décharge au commissaire aux comptes;
2. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant.

I (00265/526/13)

*Le Conseil d'Administration.***MATECHOC HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 39.440.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 5 mars 1996 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nomination statutaire.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00357/009/18)

*Le Conseil d'Administration.***PARO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.
R. C. Luxembourg B 45.366.

Le quorum de présence d'au moins 50 % des actions émises n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 février 1996, les actionnaires sont priés d'assister à une deuxième

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 18 mars 1996 à 11.00 heures en l'Etude de Maître Elter à Luxembourg, avec le même ordre du jour, à savoir:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Luxembourg à Howald et modification subséquente de l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«Le siège de la société est établi à Howald.»
2. Modification à apporter à la composition du Conseil d'Administration.
3. Divers.

Cette dernière Assemblée Générale Extraordinaire ne requiert pas de quorum de présence. Les décisions seront prises à la majorité des 2/3 des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Pour prendre part à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions 5 jours francs avant l'Assemblée auprès de:

BANK ANHYP LUXEMBOURG S.A., 8, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg.

I (00361/000/23)

Le Conseil d'Administration.

EURTECH FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 40.564.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 mars 1996 à 11.00 heures, au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et Rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1995.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations dans le Conseil d'Administration.
5. Divers.

I (00307/696/16)

Le Conseil d'Administration.

HOBUCH FINANZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 28.223.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 6 mars 1996 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 novembre 1995 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00358/009/17)

Le Conseil d'Administration.

CIP LUXEMBOURG ORCO S.A. ET COMPAGNIE S.C.A., Société en commandite par actions.

Siège social: Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 42.786.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au 35, rue Glesener à Luxembourg, le vendredi 1^{er} mars 1996 à 9.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital pour un montant en numéraire de 499.928 FRF par substitution de 607 obligations ordinaires de nominal 7.000 FRF pour 144 d'entre elles et 1.194,5726 FRF pour 463 d'entre elles en 418 actions sans désignation de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de 1.226.830 FRF après renonciation par les actionnaires de leur droit de souscription préférentiel.
2. Annulation de 745 actions sans remboursement afin d'ajuster le montant des apports antérieurs avec la valeur des actions reçues.
3. Modification de l'alinéa 1^{er} de l'article 6 des statuts rédigé ainsi qu'il suit:
«Le capital social est fixé à trois millions neuf cent quarante-six mille quatre cent soixante-huit francs français (3.946.468,- FRF), représenté par deux mille cinq cent cinquante-huit (2.558) actions sans désignation de valeur nominale, se divisant en une (1) action de commandité et deux mille cinq cent cinquante-sept (2.557) actions de commanditaire, entièrement libérées.»
4. Démission de l'associé commandité gérant.
5. Transformation de la société en société anonyme avec nomination des membres du conseil d'administration et du conseil de surveillance (3 commissaires aux comptes).
6. Refonte des statuts avec changement de dénomination sociale.
7. Divers.

Tout propriétaire d'actions désirant voter à l'assemblée générale devra déposer ses actions avant le 24 février 1996 au siège social de la société. Ces actions resteront bloquées jusqu'au lendemain de l'assemblée générale.

L'Associé commandité gérant
ORCO LUXEMBOURG S.A.

Son représentant
J.-F. Ott

I (00354/507/31)

REALINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 22.490.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 4 mars 1996 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a) Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1995.
- b) Rapport du commissaire de Surveillance.
- c) Lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1995.
- d) Affectation du résultat.
- e) Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
- f) Délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.
- g) Divers.

I (00215/045/18)

Le Conseil d'Administration.

C.I.P. S.A., COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE DES PRODUITS AMYLACES**Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 4.367.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

qui aura lieu le 5 mars 1996 à 14.00 heures à Luxembourg, au siège social, 40, boulevard Joseph II, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 septembre 1995.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Les actionnaires qui désirent assister à cette assemblée sont priés de déposer leurs parts sociales cinq jours francs avant l'assemblée au siège social de la société.

I (00363/550/21)

Le Conseil d'Administration.

BENSON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2010 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 25.335.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 8-10, rue Mathias Hardt, Luxembourg, le 29 février 1996 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Renonciation par la société au régime fiscal octroyé par la loi modifiée du 31 juillet 1929 et modification en conséquence de l'article 4 des statuts pour lui conférer la teneur suivante:
«La société a pour objet la prise de participation dans la société anonyme de droit luxembourgeois SOCIETE EUROPEENNE DES SATELLITES ainsi que dans les filiales et ayants droit de celle-ci.
Elle pourra de même prendre des participations dans toutes autres entreprises de télécommunications. La société peut participer à la création et au développement d'entreprises industrielles ou commerciales, luxembourgeoises ou étrangères et leur prêter tous concours par voie de prêt, garantie ou de toute autre manière. Elle pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.»
2. Divers.

I (00364/004/21)

Le Conseil d'Administration.

ERI BANCAIRE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 30.912.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE

des actionnaires de notre société qui se tiendra au siège social en date du *4 mars 1996* à 10.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration sur les opérations et la situation de la société au 31 décembre 1994;
2. Lecture du rapport de révision;
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1994, tels qu'établis par le conseil d'administration;
4. Lecture de la proposition d'affectation des résultats;
5. Décision sur la proposition d'affectation des résultats;
6. Décharge à donner aux administrateurs;
7. Elections statutaires;
8. Divers.

Le Conseil d'Administration
Signature

I (00235/000/21)

EUROCASH-FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Gesellschaftssitz: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.
H. R. Luxemburg B 45.631.

Gemäss Art. 12 und 14 der Statuten ergeht hiermit die Einladung zu einer

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre auf den *21. Februar 1996* um 15.00 Uhr an den Gesellschaftssitz mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung:

1. Schaffung der Möglichkeit, in allen Fondskategorien Aktien in zwei Klassen auszugeben, nämlich Klasse A (ausschüttend) und Klasse B (thesaurierend), sowie Tauschgeschäfte eingehen zu können;
2. Dementsprechende Abänderung folgender Artikel der Statuten:
 - Art. 6.
 - Art. 7.
 - Art. 9.
 - Art. 13.
 - Art. 15. lit. g).
 - Art. 20. lit. g).
 - Art. 24.
 - Art. 25. Abs. 1 und 2 lit. f) letzte zwei Absätze.
 - Art. 26. Abs. 1, vor lit. A).
 - Art. 27. Abs. 1, 5 und 6.
 - Art. 31.
3. Verschiedenes.

Die Entscheidungen der Generalversammlung werden durch die Zweidrittel-Mehrheit der anwesenden oder vertretenen und mitstimmenden Aktionäre getroffen, sofern wenigstens 50 % des Aktienkapitals anwesend oder vertreten sind.

Aktionäre, die an dieser Generalversammlung teilnehmen wollen, müssen wenigstens fünf Tage vor der Versammlung ihre Aktienzertifikate bei folgenden Stellen hinterlegen:

SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. LUXEMBURG S.A., Luxemburg, 31, allée Scheffer,
BANKHAUS SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. KGaA, Frankfurt, Bockenheimer Landstrasse, 20,
BANKHAUS CARL SPÄNGLER & CO, Aktiengesellschaft, Salzburg, Schwarzstrasse, 1,
BANK MEESPIERSON N.V., Amsterdam, Rokin, 55.

Auf Vorlage einer Bestätigung der Hinterlegung werden die Aktionäre dann ohne weitere Formalitäten zur Generalversammlung zugelassen.

Aktionäre, die an dieser Generalversammlung persönlich nicht teilnehmen können, können sich gemäss Art. 13 der Statuten durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen, wenn sie neben der Hinterlegungsbestätigung eine entsprechende schriftliche Vollmacht erteilen und beides wenigstens fünf Tage vor der Versammlung bei der Gesellschaft am Gesellschaftssitz eingehen.

Luxemburg, den 8. Januar 1996.

II (00050/263/42)

Der Verwaltungsrat.

C.G. SIBELUX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 27.674.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 26 janvier 1996, les actionnaires sont invités à assister à la

SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 26 février 1996 à 10.30 heures en l'Immeuble Indépendance de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de dissoudre la Société.
2. Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs, en ce y compris le mandat pour payer toutes les dettes et, conformément à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, faire apport en nature de l'actif net à C.G. MULTI, (dont le changement de nom en CREGEM BONDS est proposé à une assemblée générale extraordinaire) une société d'investissement à capital variable (la «SICAV»), ayant son siège social 69, route d'Esch, Luxembourg contre remise d'actions du compartiment «BELUF» de la SICAV qui sera créé au moment de l'apport.

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire ne requièrent aucun quorum et que les résolutions seront prises à la majorité des 2/3 des actions présentes ou représentées.

Les actionnaires sont informés que les décisions sur les points à l'ordre du jour, si elles sont valablement votées, n'entreront en vigueur que lorsque l'accord des Autorités compétentes aura été obtenu.

Les actionnaires sont également informés que les souscriptions et les rachats seront honorés jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire décidant la dissolution de la société.

Pour pouvoir assister à l'assemblée générale extraordinaire, les propriétaires d'actions nominatives doivent être inscrits dans le registre des actionnaires de la Société cinq jours ouvrables avant l'assemblée et les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs actions cinq jours ouvrables au moins avant l'assemblée aux guichets des établissements suivants:

- au Luxembourg: BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, CREGEM INTERNATIONAL BANK S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,
- en Belgique: CREDIT COMMUNAL DE BELGIQUE S.A., 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles, J. LELEUX & CIE S.A., 99, rue de la Station, B-7060 Soignies, REYERS & CIE SCS, 39/41, rue d'Arlon, bte 10, B-1040 Bruxelles.

II (00191/584/36)

*Le Conseil d'Administration.***FINRAND HIGH YIELD FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 33.701.

To our shareholders,

We have the honour to invite you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the Company to be held on 20 February, 1996 at 3.00 p.m. at 69, route d'Esch, Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor.
2. Approval of the Statement of Net Assets at 30 September 1995 and the Statement of Operations for the year ended 30 September 1995.
3. Allocation of the net results.
4. Discharge to the directors and the independent auditor.
5. Statutory appointments.
6. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the annual general meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the meeting with no restriction.

In order to take part at the meeting of 20 February, 1996, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting with the following bank who is authorised to receive the shares on deposit:

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
69, route d'Esch
L-1470 Luxembourg.

II (00308/584/26)

The Board of Directors.

C.G. CASH, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 32.632.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pu être atteint lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 26 janvier 1996, les actionnaires sont priés d'assister à la

SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 26 février 1996 à 10.00 heures en l'Immeuble Indépendance de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de modifier, avec effet au 1^{er} mars 1996, la dénomination de la société qui s'appellera CREGEM CASH et modification conséquente de l'article premier des statuts;
2. Modification du dernier paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
En outre, s'il le juge opportun dans l'intérêt des actionnaires, le conseil d'administration pourra décider de fusionner ou de supprimer un ou plusieurs compartiments en annulant les actions de ce(s) compartiment(s) soit en remboursant aux actionnaires de ce(s) compartiment(s) l'entièreté des avoirs nets y afférents, soit en leur permettant le passage dans un autre compartiment de la société ou d'un autre OPC luxembourgeois et en leur attribuant ainsi de nouvelles actions à concurrence de leur participation précédente. La décision du conseil d'administration sera publiée dans un journal luxembourgeois et dans d'autres journaux des pays où les actions de la société seraient distribuées.
Une telle décision de fusion ou de suppression d'un ou de plusieurs compartiments peut être motivée par un changement de la situation économique et politique des pays dans lesquels (a) des investissements sont effectués ou (b) les actions du ou des compartiment(s) concerné(s) sont distribuées.
En attendant que la fusion puisse se réaliser, les actionnaires du (des) compartiment(s) devant être fusionné(s) ont la possibilité de sortir de ce(s) compartiment(s) par voie de rachat, sans frais, à l'exception des taxes et impôts prélevés par les autorités des pays où les actions du ou des compartiment(s) concerné(s) sont distribuées, pendant une période minimale d'un mois à compter de la date de publication de la décision relative à la fusion.
3. Suppression de la référence à l'année de la tenue de la première assemblée générale annuelle dans l'article 10 des statuts;
4. Modification de l'article 19 des statuts pour y remplacer les mots «C.G. CASH ADVISORY» par les mots «CREGEM CASH ADVISORY S.A.»;
5. Suppression de la référence à la date de la clôture du premier exercice social dans l'article 24 des statuts.

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire ne requièrent aucun quorum et que les résolutions seront prises à la majorité des 2/3 des actions présentes ou représentées.

Les actionnaires sont en outre informés que les décisions sur les points à l'ordre du jour, si elles sont valablement votées, n'entreront en vigueur que lorsque l'accord des autorités compétentes aura été obtenu.

Pour pouvoir assister à l'assemblée générale extraordinaire, les propriétaires d'actions nominatives doivent être inscrits dans le registre des actionnaires de la société cinq jours ouvrables avant l'assemblée et les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs actions cinq jours ouvrables au moins avant l'assemblée aux guichets des établissements suivants:

– au Luxembourg:

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.

69, route d'Esch

L-1470 Luxembourg;

CREGEM INTERNATIONAL BANK S.A.

283, route d'Arlon

L-1150 Luxembourg;

en Belgique:

CREDIT COMMUNAL DE BELGIQUE S.A.

44, boulevard Pachéco

B-1000 Bruxelles;

SOCIETE NATIONALE DE CREDIT A L'INDUSTRIE S.A.

14, avenue de l'Astronomie

B-1030 Bruxelles.

II (00189/584/58)

Le Conseil d'Administration.